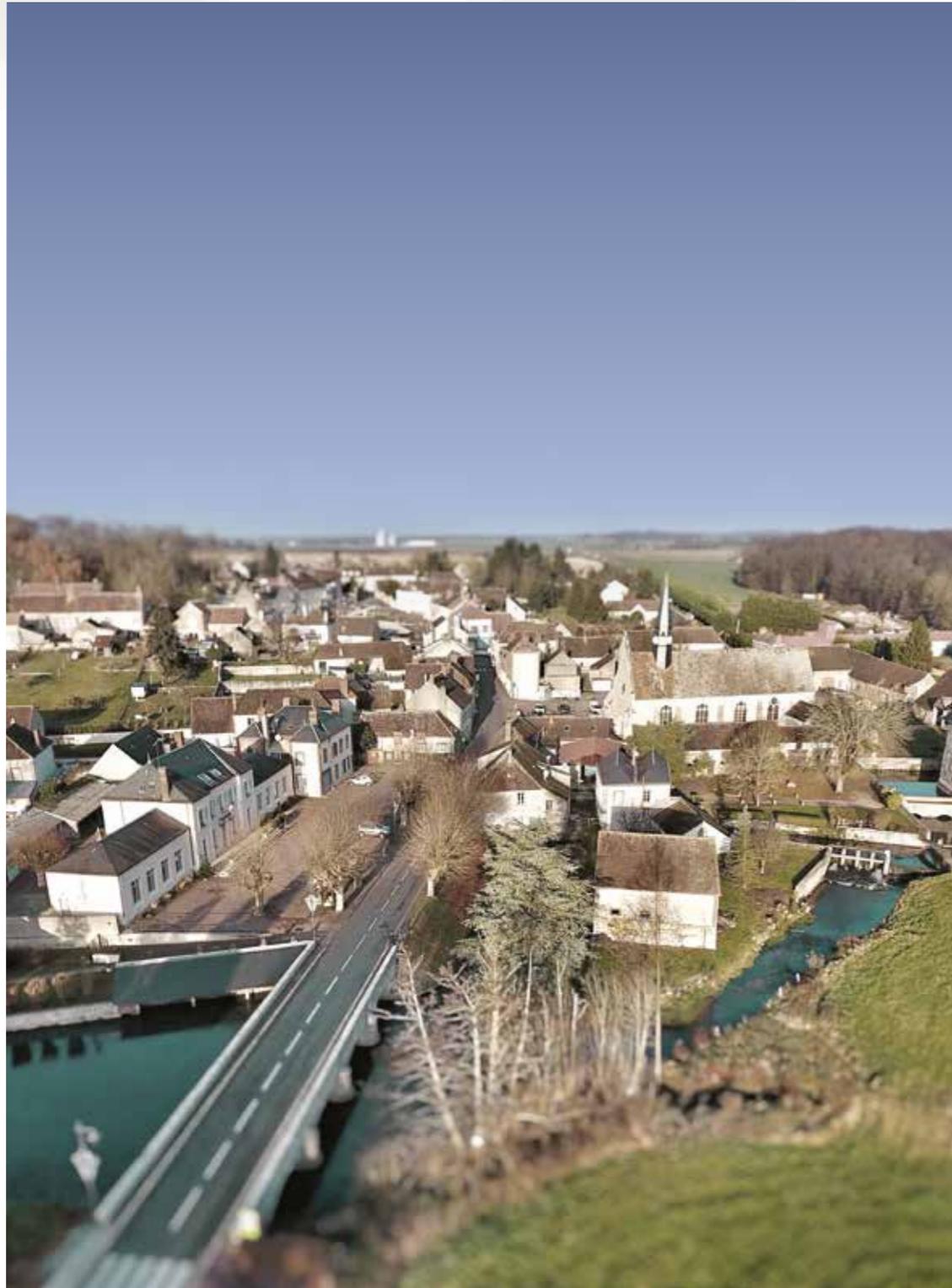


La Selle sur le Bied



BULLETIN
MUNICIPAL 2021





Édito



PASCAL DELION

Chers Selloises et Sellois,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires.

Un virus inconnu a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, commerçants, artisans, industriels, agriculteurs, mais aussi tous les enseignants et les membres du personnel qui ont assuré le fonctionnement du groupe scolaire et des services municipaux pendant la période de confinement national.

Merci encore une fois pour chaque geste, chaque attention.

Le 15 mars dernier, dans un contexte exceptionnel, vous avez élu 19 conseillers municipaux dont 8 élus vont exercer un mandat municipal pour la première fois. Être élu est un honneur mais surtout un engagement. Je suis convaincu que cette équipe renouvelée, sera à la hauteur pour gérer au mieux notre Commune pour les six prochaines années.

Je veux saluer le travail des élus sortants et de nos prédécesseurs.

Je remercie les conseillers municipaux qui, pendant deux mois, se sont mobilisés au service de la Commune, notamment auprès de nos aînés et des personnes vulnérables.

Vos élus se sont immédiatement mis au travail pour finaliser et lancer les projets du futur mandat :

🕒 L'ouverture de la boulangerie au 13 octobre 2020 remporte un vif succès et lève les doutes émis à l'annonce de ce projet ambitieux. Je félicite le professionnalisme et la forte motivation de M. et Mme DOUCET qui créent un lien social au quotidien. Nous leur souhaitons le meilleur pour de nombreuses années.

🕒 Le restaurant rebaptisé « l'Uni Verre Selle » donne le ton : ouverture imminente selon les décisions gouvernementales. Honorons les belles initiatives, notamment une diversité de plats à emporter proposés qui permette d'apprécier une cuisine raffinée dans un restaurant « relooké » ; celui-ci s'annonce convivial. Une première étape particulièrement encourageante.

Nous pouvons être fiers de tous nos commerçants fort impliqués qui se soutiennent mutuellement dans un esprit positif.

Les événements habituels des associations ont été reportés ou annulés. Le traditionnel repas des aînés et la distribution des colis n'ont pas eu lieu. Difficile de se projeter plus loin.

Soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour pallier à ces manquements.

Le retour progressif à la vie démocratique ne doit pas nous faire perdre la vigilance nécessaire face au virus. Plus que jamais, les gestes barrières et mesures d'hygiène doivent être appliqués. Chacun d'entre nous doit être acteur de sa santé, pour se protéger et protéger les autres.

Restons solidaires en faisant confiance, en continuant à fréquenter nos commerces et à travailler avec toutes nos entreprises locales.

Nous ne sortirons pas indemnes de cette séquence unique que peu d'entre nous envisageaient de vivre lorsque nous nous sommes souhaités une bonne année 2020.

Bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal et prenez plaisir à faire vivre notre belle Commune.

Le Conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021.

Bien à vous !

BONNE LECTURE

L'équipe LES ADJOINTS



Denis **BOUBOL**



Michèle **DUMAINE**



Antoine **MORIN**



Françoise **ROBIN**

LES CONSEILLERS



Ginette **BACHELIER**



Christian **NACCACHE**



René **AUTELLET**



Patrick **BOUHIER**



Dominique **CARANOVE**



Régine **CEZEUR**



Anne-Sophie **RAOUL**



Nadège **CAZIER**



Sébastien **GUILLOT**



Angeline **DELLIER**



Julien **FERRIER**



Gilbert **THOMASSET**



Laurent **JATTEAU**



Laëtitia **BRAICHET**

TRAVAUX Boulangerie et Logements

L'ouverture des travaux s'est faite courant juillet 2019, avec les professionnels suivants :

Lots	Maitre d'œuvre
Architecte	V.B.A. BOURGOIN
BET Structure	BSI
Bureau de Contrôle	Socotec
Coordination SPS	Qualiconsult Sécurité
Lot N°1 : Démolition - Gros Œuvre - Carrelage	Ets Revil
Lot N°2 : Charpente Bois	Ets Mouffron
Lot N°3 : Couverture - Etanchéité	Ets Malet
Lot N°4 : Menuiseries Extérieures Bois-Serrurerie	Ets Tavernier
Lot N°5 : Cloisons - Doublages	AMG
Lot N°6 : Menuiseries Intérieures	Ets Tavernier
Lot N°7 : Peintures - Sols Souples	Ets Guerola
Lot N°8 : Electricité - Chauffage Electrique	Ets Perret
Lot N°9 : Plomberie - Ventilation	Sté Préfabrication Gâtinaise
Lot N°10 : Equipements Boulangerie	Ets Panimatic



Une subvention du département a été accordée pour notre projet.

Celui-ci aurait dû se terminer fin mai 2020, mais les actualités Covid ont suspendu les travaux pendant plus de 2 mois. La reprise courant juin fut timide et le retard pour la livraison s'installe. L'ancienne boulangerie retrouve jour après jour fière allure !

La rénovation du bâtiment dans le centre bourg a été fastidieuse. Ces vieilles pierres ont vu évoluer le monde. Plusieurs candidats ont poussé la porte de la Mairie, pour exposer leur projet.

M. Loïc DOUCET, pâtissier de formation, s'est lancé depuis quelques temps dans l'apprentissage et formation en boulangerie.

Depuis le 13 octobre, une bonne odeur de cuisson de pains (traditionnels et spéciaux), viennoiseries, pâtisseries..., circule dans notre centre bourg.

La boulangerie « Aux Délices de la Cléry » accueille les gourmands et gourmets pour les déguster.

Les échos

COMME CHAQUE ANNÉE LE CONSEIL MUNICIPAL INTERVIENT DANS DIFFÉRENTS DOMAINES POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS ADMINISTRÉS

ELECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales a eu lieu le dimanche 15 mars 2020. Pour la dernière fois, deux bureaux de vote ont accueilli les Gonésiots et les Sellois.

L'organisation a eu lieu dans le respect des consignes sanitaires.

La nouvelle équipe a été installée lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

3CBO

Nos délégués, **M. Pascal DELION** et **Mme Michèle DUMAINE**, s'activent pour défendre les intérêts de notre Commune auprès de l'intercommunalité.

La mise en place de cette nouvelle organisation, suite aux élections municipales, s'est vue ralentie du fait des contraintes sanitaires.

BUDGET ADMINISTRATIF (MARS 2020 ET JUILLET 2020)

C'est en mars 2020 que les comptes administratifs de la Commune Nouvelle de La-Selle-sur-le-Bied ont été approuvés.

Le budget primitif pour l'année 2020 a pu être validé le 2 juillet 2020, en présence de M. BONNIN, Receveur Municipal auprès de la Trésorerie de Courtenay.

ENFOUISSEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC « LA GRAND' MAISON »

Courant 2019, nous avons évoqué le projet du Département, d'enfourer les réseaux de ce hameau. Le Conseil Municipal avait également donné un avis favorable à l'extension et l'implantation de nouveaux candélabres pour finaliser l'ensemble de l'éclairage public non pris en charge dans le projet initial. Ces travaux de réalisation se sont terminés courant octobre 2020, pour le plus grand plaisir des habitants de « La Grand'Maison ».



RÉNOVATION DE LA BOULANGERIE ET TROIS LOGEMENTS

Les travaux de rénovation de la boulangerie et de trois logements ont commencé en juillet 2019. La période présumée de livraison était planifiée fin juin, mais c'était sans compter la pandémie. Mai 2020, les travaux ont repris timidement, pour finir courant octobre.

« Aux Délices de la Cléry » dirigés par Marie-Laure et Loïc DOUCET, ont ouvert leurs portes le mardi 13 octobre 2020.

DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON PARAMÉDICALE

Téléconsultation : Ce service se développe au sein de notre Commune.

Les professionnels de santé : Arnaud DAULIER, Ostéopathe s'y est installé fin 2019.

Isabelle GAUTHIER (Naturopathe) et Jaqueline COUTO (Sophrologue) ont quitté la Commune pour d'autres horizons.

PROGRAMME VOIRIE - TRAVAUX DIVERS :

Le budget « Travaux de voirie » a été réalisé pour 2020 sans l'intervention consultative de la 3CBO.

L'équipe municipale et l'ensemble de nos agents territoriaux se mobilisent chaque jour pour vous servir au mieux en cette période de crise sanitaire et sociale qui bouleverse nos habitudes et nos priorités.

Registre communal nominatif

La constitution du registre communal nominatif est une obligation légale. Ce document confidentiel sert à recenser et assister les personnes vulnérables isolées. Il ne sera activé qu'en cas d'alerte par les services préfectoraux, liée à un risque exceptionnel (plan grand froid, canicule, inondation, épidémie...) ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique.

L'inscription à ce registre se fait à la Mairie sur une base déclarative facultative et volontaire de la personne.

Un appel à signalement par un tiers est possible (parent, voisin, médecin...) mais il sera cependant nécessaire de recueillir le consentement de la personne impliquée ou de son représentant légal.

Le registre nominatif n'est jamais clos. Les personnes qui le souhaitent doivent pouvoir faire une demande à n'importe quel moment de l'année. Une demande écrite de radiation est indispensable pour mettre fin à leur inscription.

Conformément à l'article R 121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- ⊗ Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- ⊗ Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- ⊗ Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'Invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des Familles), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

- ⊗ Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement et non pris en charge par un service particulier.
- ⊗ Les personnes habilitées à enregistrer, traiter, conserver, modifier les données du registre sont nommément désignées par le Maire.

Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ETAT-CIVIL



(Au 07 décembre 2020)

NAISSANCES

Capucine LEMARCHAND le 22 avril
Naé FONTAINE TEIXEIRA le 18 juin
Néo DA SILVA VIEIRA le 27 septembre
Hélène LEDROIT le 29 novembre
Maïdenn MURAWSKI KLEIN le 2 décembre

MARIAGES

Antoine MANCA et Graziella MASSUCCO le 25 juillet
Eric DAEMS et Amina OUAJRA le 19 septembre
Guillaume GERBERON et Blandine BOBEAU le 19 septembre
Jordan TURBERVILLE et Julie MARTIN le 17 octobre
Jacques PELOILLE et Raymond CHEVALIER le 5 décembre

DÉCÈS

Bernard MORELLI le 19 février
Jacques SERRIER le 9 mars
Antoinette CHEVILLARD veuve MARTIN le 16 avril
Jean-Pierre PÉRONI le 9 mai
Jean-Claude HÉDUIN le 27 mai
Jacqueline SAUVAGE veuve MAROT le 23 juillet
Olivier RAMUS le 24 juillet
Bertile HERMAND le 15 août
Gérard REBOUR le 11 octobre
Daniel MARECHAL le 17 novembre

RÉTROSPECTIVE SUR LE CONFINEMENT

Après le dimanche 15 mars consacré à l'organisation des élections municipales dans de bonnes conditions matérielles et de mise en place de mesures de protection, la Commune de La Selle-sur-le-Bied, dès le lundi 16 mars, a pris la mesure de la crise sanitaire annoncée.

Des actions ont été mises en œuvre d'un commun accord entre M. le Maire, les Adjointes et les services municipaux.

- Plan de continuité des services publics avec pour objectif : assurer le maintien des activités indispensables de la Commune :

- Gestion des effectifs des agents
- Maintien d'un accueil physique et permanence téléphonique au standard de la Mairie.

- Deux réunions hebdomadaires entre M. le Maire et les Adjointes, ont permis de répondre au mieux aux besoins de nos administrés, et de suivre et d'appliquer les directives.

- Continuité du service urbanisme - relais à la 3CBO.

- Continuité de l'activité funéraire.

Fin mars, suite aux annonces du Premier Ministre au sujet de la continuité du marché, M. le Maire a pris contact immédiatement avec les services de la Préfecture pour une demande de dérogation afin de maintenir l'activité des marchés alimentaires dans notre Commune.

Les agents des services techniques sont restés mobilisés et actifs sur le terrain pour assurer la propreté et la maintenance des équipements

communaux, en priorisant les demandes. L'entretien de la voirie et des espaces verts a été plus difficile, et nous remercions les administrés de leur implication dans le désherbage des trottoirs.

Des projets de création de masques en tissu ont été réalisés par différentes couturières du village, bénévolement, afin de pouvoir équiper nos agents, déjà dotés de visières, et surtout nos administrés, plus particulièrement les personnes vulnérables. A ces dernières, nous avons distribué une information, afin de communiquer sur les consignes Covid 19 et connaître aussi leurs besoins.

Certaines ont pu apprécier le service des courses à domicile (achats de première nécessité, médicaments...), et régulièrement ces personnes ont été contactées pour savoir si tout allait bien. La vigilance des voisins a été aussi une aide très précieuse.

Nous remercions toutes et tous qui ont contribué au bon fonctionnement de cette période bien difficile.

La gendarmerie a redoublé d'activité sur le territoire afin de faire respecter les règles et les consignes qui s'accroissent de jour en jour.

Les services de déchèterie étant fermés, nous déplorons l'incivisme de celles et de ceux qui faisaient des dépôts sauvages de leurs déchets, alors que ces actions sont toujours interdites.

Après l'annonce du déconfinement, le 12 mai, les agents communaux et du SIIS

ont procédé aux aménagements nécessaires pour respecter les directives de distanciation et la notion de groupe.

L'accueil des enfants au service scolaire (le matin, le temps périscolaire, le restaurant scolaire et l'organisation de la sortie des classes) a été pris en charge par les agents du SIIS qui ont redoublé de vigilance pour un nettoyage intensif et fréquent mis en place dans les différents locaux (classes, restaurant scolaire...) dans le respect des directives.

Les enseignants présents assuraient l'éducation pédagogique.

Quant aux services de garderie et de transports scolaires, ils n'ont pu être maintenus durant cette période de mai-juin, mais ont repris dès la rentrée de septembre 2020.

Grâce au concours du Département du Loiret, la municipalité a mis à disposition à partir du 15 mai, gratuitement, un masque pour chaque habitant de la Commune. La distribution s'est faite en deux étapes, puisque la première dotation du Département, que M. le Maire et ses Adjointes sont allés chercher à la 3CBO, ne représentait que 80%. Les élus ont assuré la livraison au domicile de chaque résident. Ce masque, si précieux est réutilisable et lavable.

La première réunion du nouveau Conseil n'a pu avoir lieu que le 25 mai 2020, à la salle polyvalente afin de respecter les règles de distanciation et gestes barrières.

Toutes les équipes espèrent reprendre une activité, dite aujourd'hui, « comme avant »

D'un point de vue national l'été 2020 s'est passé sans trop de grandes actualités, avec parfois le port du masque obligatoire à certains endroits et non à d'autres : les restaurants, les bars, les coiffeurs..., ont essayé de reprendre leurs activités, malheureusement cette reprise n'a pas pu être possible dans notre Commune pour « Le bar de l'Amitié » qui n'a pu se remettre de cet arrêt administratif.

Fin septembre 2020, de nouvelles directives restreignent la « petite liberté » que nous avons gagnée, il est évident que le virus est bien présent et frappe toujours.

Courant octobre 2020, la situation de la Covid 19 se dégrade, et, de nouvelles dispositions s'imposent : l'état d'urgence sanitaire oblige le retour au confinement le 30 octobre. Certains commerces tels que les restaurants, bars, librairies..., sont contraints de refermer leurs portes, avec une sensation de « déjà subi », eux qui avaient organisé des protocoles stricts et coûteux.

Ce nouveau confinement est légèrement différent de celui du printemps : les écoles, services publics, marchés alimentaires..., restent ouverts au public.

Que rajouter, que redire et réécrire chacun doit se protéger et protéger les autres...



COVID-19

INFORMATION CORONAVIRUS

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0333-001-2003 - 21 juillet 2020

La Commune en chiffres pour 2020

Les Comptes Administratifs 2019 ont été votés lors du Conseil Municipal du 2 mars 2020.

Les Budgets Primitifs de 2020 ont fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal du 2 juillet 2020.

En ressortent les éléments suivants :

BUDGET LOTISSEMENT « LES TRENTES »

Recettes en fonction des ventes de terrain (pas de vente en 2019) :

- a) Compte Administratif 2019 : Aucun résultat en fonctionnement et en investissement.
- b) Budget Primitif 2020 Nouvelle Commune : section fonctionnement, un total de 280 838.46 € (Variation de stocks) et la section investissement pour un total de 280 838.46 € (Variation de stocks).

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Recettes générées par les redevances d'assainissement collectif :

- a) Compte Administratif 2019 : Excédent de fonctionnement de 196 744.10 € et un déficit d'investissement de 2 663.81 €.
- b) Budget Primitif 2020 : équilibre Dépenses et Recettes pour la Section fonctionnement d'un total de 230 349.00 € et équilibre Dépenses et Recettes pour la section investissement d'un total de 181 769.00 €

BUDGET COMMUNAL :

- a) Compte Administratif 2019 : Excédent de Fonctionnement de 1 575 078.86 € et déficit d'investissement de 508 676.92 €, lié aux acomptes payés pour les travaux.
- b) Budget Primitif 2020 Nouvelle Commune : équilibre dépenses Recettes de la section fonctionnement pour un total de 1 092 312.00 € et équilibre Dépenses Recettes pour la section d'investissement pour 2 009 654.00 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2017 A 2019-ANALYSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES

(selon la moyenne des Comptes Administratifs de 2017 à 2019)

Destination

32 € Cadre de vie et Aménagements urbains

- Investissements de la Commune
- Place Ile de France
- Maison Paramédicale
- Vidéo Protection
- Travaux boulangerie
-

23 € Enfance et Associations

- Participation au SIIS
- Subventions aux Associations

43 € Frais de structure

- Frais de fonctionnement (EDF, tél., eau, fuel, entretien...)
- Charges de personnel

2 € Divers

- FNGIR FPIC
- Dégrèvement Taxes/Annulation titres

100€



RÉPARTITION DES RECETTES

Provenance

74 €	30 €	Taxes foncières/habitations Bâtiments particuliers et professionnels)
	44 €	Taxes CFE/CVAE... (Professionnels)

14 € Dotation de l'Etat

7 € Produits de services (Rbt SIIS-3CBO)

5 € Atténuation de charges

- Autres produits de gestion courante

Mairie

18 rue du Limousin
45210 La Selle-sur-le-Bied
Tél. : 02 38 87 30 02
Fax : 02 38 87 32 65
Mairie-la-selle-sur-le-bied@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi, mardi, jeudi, vendredi
et samedi matin de 9h à 12h
et le mardi et jeudi de 14h à 18h30.

École maternelle et priMaire

Directrice Madame SELINGANT :
02 38 87 33 81

Garderie périscolaire, École de la Selle

Mairie de La Selle-sur-le-Bied :
02 38 87 30 02

Halte garderie

Courtenay : 02 38 97 46 73
Ferrières : 02 38 96 68 88

Collège de Courtenay

47 rue des Rosettes
Principale : Madame BINOCHE
Secrétariat : 02 38 97 41 23
Vie scolaire : 02 38 97 23 10

Transports scolaires collèges et lycées

(Mairie de Courtenay)
Permanences les lundis de 10h à 12h
02 38 97 40 46 - STSC45@voila.fr
« Urgence intempéries »,
infos sur la circulation des cars :
www.remi-centrevaldeloire.fr

Agence postale communale, Bibliothèque

Place de l'Île de France
Mardi, mercredi, jeudi et samedi
de 8h30 à 12h - 02 38 92 82 23

Trésor public

15 rue Aristide Briand
45320 Courtenay - 02 38 97 41 13

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Commune :	250€/ Journée 340€/ Week-end
Hors Commune :	420€/ Journée 500€/ Week-end
Traiteur :	600€



Accueil de loisirs communautaire

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane propose un accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle, impasse des Landes, tous les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30 en période scolaire pour les enfants de 3 à 12 ans. Informations complémentaires et inscriptions auprès de la garderie périscolaire de La Selle-sur-le-Bied.

URGENCES

SAMU.....	15
Pompiers.....	18
ou d'un portable.....	112
Gendarmerie.....	17
Hôpital d'Amilly	02 38 95 91 11
Centre Anti-Poison Tours.....	02 47 66 85 11
Enfance maltraitée.....	119

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Tél. : 06 75 22 22 46
Des cartes d'accès ont été délivrées. Il est toujours possible de s'en procurer auprès des services de la 3CBO.

	Matin	Après-midi
L	9h - 12h	13h30 - 17h30
M	9h - 12h	13h30 - 17h30
M	9h - 12h	13h30 - 17h30
J	9h - 12h	13h30 - 17h30
V	9h - 12h	13h30 - 17h30
S	9h - 12h	13h30 - 17h30

Fermée dimanches et jours fériés.

LA TÉLÉCONSULTATION

Ouvert depuis juillet 2018, le service de téléconsultation répond toujours aux attentes des administrés.

Plus de 2 700 consultations ont lieu chaque année, avec constat d'une baisse d'admissions aux services des Urgences.

Désormais, la prise de rendez-vous au cabinet de téléconsultation de La Selle-sur-le-Bied peut également s'effectuer sur internet. Il suffit de se connecter à l'adresse suivante :

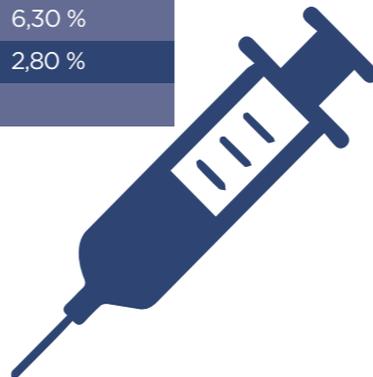
https://www.mablouseblanche.fr/recherche/la_selle_sur_le_bied/medecin_generaliste

Créneaux d'ouverture du cabinet de Télémedecine à La Selle- sur-le-Bied :

Mardis : 17h00-19h00

Jeudis : 17h00-19h00

Cabinets fonctionnels :		
Courtenay	399	14,67 %
Chatillon-Coligny	818	30,09 %
Lorris	69	2,53 %
Saint-Maurice-sur-Fessard	317	11,65 %
Nogent-sur-Vernisson	40	1,47 %
La Selle-sur-le-Bied	829	30,50 %
Dordives	171	6,30 %
Douchy-Montcorbon	76	2,80 %
Total	2720	



A PROPOS DE LA VACCINATION SANTÉ PUBLIQUE :

Les maladies contagieuses touchent le plus souvent les enfants très tôt dans la vie. Ces derniers, particulièrement fragiles, sont donc une cible prioritaire des programmes de vaccination.

Malgré son efficacité avérée, la vaccination ne bénéficie plus d'une adhésion universelle de la part de la population. Aujourd'hui, si plus de trois quarts de la population a une opinion favorable sur la vaccination en général, les baromètres santé consécutifs menés par Santé Publique de France, les chiffres restent en deçà des ni-

veaux d'adhésion observés.

Le vaccin a une double protection : individuelle et collective

Une personne vaccinée n'est donc plus susceptible de transmettre le virus ou la bactérie à son entourage, évitant ainsi à ses proches et en particulier à ceux qui ne sont pas vaccinés, d'être contaminés, de développer la maladie et de disséminer le virus ou la bactérie dans la population générale.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2 à 3 millions de vies sont sauvées chaque année grâce à

cet acte simple de prévention.

Grâce à la vaccination, la variole a disparu dans le monde. Se faire vacciner en respectant le calendrier de vaccinations est le moyen de prévention le plus efficace aujourd'hui pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves, difficiles à traiter et/ou à risques de complications et de séquelles, comme le tétanos, les oreillons, la coqueluche, la rougeole, les méningites et septicémies à méningocoque et bien d'autres...

(source : Santé Publique)



ACTIVITÉ DES CABINETS DE TÉLÉCONSULTATION DU LOIRET

Depuis le lancement du 1er cabinet (La Selle-sur-le-Bied),

2700 téléconsultations

ont été réalisées dans les cabinets du Loiret.

Cela donne au projet de télémedecine du pays gâtinais la 1ere place nationale pour le nombre de téléconsultations assistées par infirmiers.

Après un décrochage du volume d'actes durant le confinement, l'activité repart à la hausse (voir courbe de tendance en rouge).

Lorsque cela est possible, une prise en charge « allégée » à domicile est proposée aux patients COVID+ pour éviter les surcontaminations en cabinet.

L'inscription au PLFSS 2021 et 2022 du remboursement à 100 % des actes de téléconsultation va permettre de lutter efficacement contre les déserts médicaux.

Cette assouplissement de la loi rassure les collectivités locales pour le déploiement de nouveaux cabinets de téléconsultation sur l'ensemble du territoire national.

Depuis le mois de mai 2020, tous les cabinets de téléconsultation ont été déployés pour le secteur de Montargis et environs.

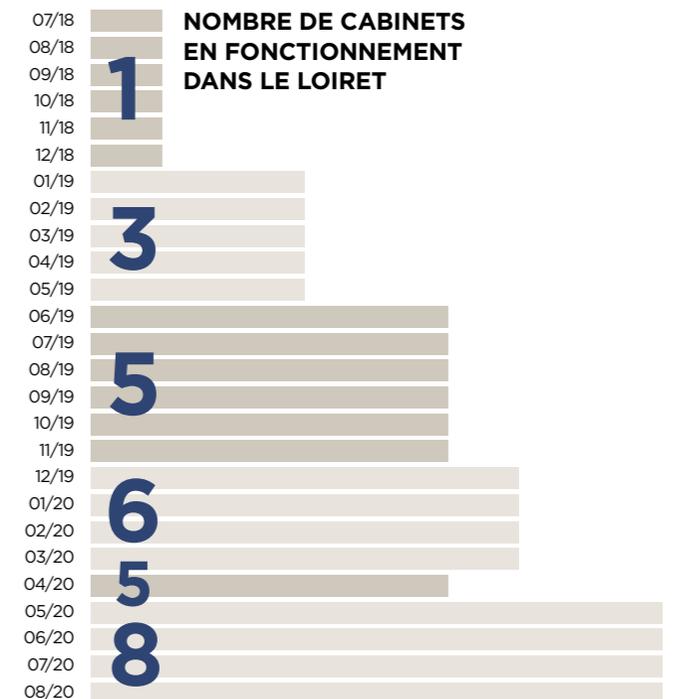
Le cabinet de Lorris peu utilisé (non-participation des paramédicaux locaux) sera déplacé rapidement vers une Commune du secteur où les infirmiers sont volontaires pour y exercer.

ACTIVITÉ DES CABINETS DE TÉLÉCONSULTATION DU LOIRET

NOMBRE DE TÉLÉCONSULTATIONS



NOMBRE DE CABINETS EN FONCTIONNEMENT DANS LE LOIRET



DES DÉFIBRILLATEURS DANS NOTRE COMMUNE

Nous utilisons dans un premier temps un extincteur en cas d'incendie, une trousse de secours pour une blessure plus ou moins grave, et, devant une personne en arrêt cardiaque, le défibrillateur joue un rôle prépondérant.

Par définition un défibrillateur cardiaque est un appareil conçu pour identifier un type de rythme électrique bien spécifique que l'on appelle fibrillation, administrer / proposer un choc électrique au cœur.

La fibrillation est une conduction anarchique de l'électricité à travers le cœur.

L'appareil électronique choisi, destiné à rétablir le rythme cardiaque du patient, est le plus simple d'utilisation avec une mise en marche automatique dès l'ouverture du capot. Ses indications sonores, visuelles et lumineuses le rendent facilement utilisable.

La Commune s'est dotée de trois appareils, installés :

Sous le porche de la Maison Paramédicale

Près de la Salle Polyvalente

A l'ancienne Mairie de Saint-Loup-de-Gonois.



Dans le cas où vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque :

1. Appelez le SAMU : en composant le 15

2. Décrivez ce que vous avez vu et indiquez l'adresse de l'accident

3. Précisez si des gestes de secours ont déjà été pratiqués

4. Ne raccrochez pas avant que l'on vous le dise

Puis vous pratiquez un massage cardiaque ou vous utilisez le défibrillateur, et ce, jusqu'à l'arrivée des secours.



Projet éolien

UNE DRÔLE D'ANTENNE !

Depuis la mi-septembre 2020, les habitants de La Selle-sur-le-Bied ont eu la surprise d'observer de remarquables lumières rouges, dont certaines clignotent, sur un mât vertical visible de très loin... et pour cause, il ne fait pas moins de 124 mètres de haut !

D'aucuns ont conclu à une nouvelle antenne, et ont même constaté des perturbations sur leur récepteur de télévision. Il n'en est rien, il s'agit simplement d'une installation temporaire de mesure du vent.

Ce mât est situé entre La Merville et Les Fourneaux, sur la Commune de Griselles. La zone serait en effet propice à l'installation d'éoliennes de production d'électricité « verte », et plusieurs investisseurs se montrent intéressés. Après consultation de la Mairie de Griselles et des propriétaires fonciers concernés, c'est la société ABO Wind qui a lancé ce premier projet d'études préalables.

Car on n'installe pas un parc éolien n'importe où, et encore moins n'importe comment !

Les étapes techniques et administratives sont parfaitement réglementées et orchestrées sur la durée. La mesure du vent à différentes hauteurs n'en est qu'un des aspects. Corrélée avec les données météorologiques depuis plus de dix ans, cette mesure détermine le modèle de machine le plus adapté au site et la distance entre chaque, pour limiter les « effets de sillage ». L'étude des servitudes et contraintes environnementales majeures comprend un certain nombre de volets : aviation ci-

vile et militaire, servitudes radioélectriques, études cadastrales, pour ne citer que ceux-là. L'impact paysager, patrimonial, acoustique, écologique (faune, flore...) et environnemental est fondamental. Rien ne sera mis de côté, « habitats », « oiseaux », sans oublier les chauves-souris !

C'est pourquoi cet ensemble de mesures et d'enregistrements présente un système d'écoute ultrasonique avec deux micros, car comme

d'ici deux ans. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation administrative en Préfecture, l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet éolien, appelée autorisation environnementale unique ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) prendront encore de longs mois. S'ensuivra si rien ne s'y oppose l'obtention des autorisations de raccordement électrique avant construction.



chacun sait les chauves-souris se déplacent et repèrent obstacles et proies en émettant des ultrasons.

Six anémomètres, deux girouettes, un baromètre et deux sondes de température composent l'essentiel du dispositif, alimenté par trois panneaux solaires et signalé par quatre balises lumineuses rouges, deux fixes et deux clignotantes. Le montage a nécessité quelques jours à quatre personnes, l'installation est simplement haubanée et disparaîtra sans laisser de traces

En cas de succès des premières investigations, il faudra jusqu'à six longues années avant que ces gigantesques moulins à vent ne soient visibles depuis notre Commune...

...Et le secteur participerait alors du territoire à énergie positive, où la transition énergétique passe à la fois par la réduction de la consommation d'énergie et par la production d'énergies renouvelables à l'échelle locale.

René AUTELLET

Bien-être

QUELQUES CONSEILS POUR NOTRE BIEN ÊTRE

« La situation inextricable à laquelle nous sommes confrontés n'est pas une raison pour se laisser aller, bien au contraire ! Activité physique quotidienne, distractions avec et surtout sans écran, télétravail pour ceux qui le peuvent, il est essentiel de maintenir un rythme régulier afin de limiter le stress psychologique dû au confinement. N'hésitez pas également à pratiquer d'autres activités pour prendre soin de votre santé physique et mentale. »

Les médias ne cessent de nous répéter ces conseils...



LA MÉDITATION

Il se dit que la méditation peut être un bon moyen pour se recentrer et profiter d'un moment de calme, notamment quand les enfants sont bloqués à la maison...

Choisissez un endroit tranquille, éventuellement une musique qui

vous détend sans vous distraire, mais ce peut être aussi le bruit de la nature. Laissez-vous aller dans le sens de votre respiration, tout en essayant de faire un examen complet de votre corps.

Cet exercice peut chercher à produire une « paix intérieure », un apaisement progressif du mental ou une simple relaxation.

LE YOGA

La pratique du yoga peut aussi être judicieuse. Outre l'effort physique, cela permet aussi de se recentrer avec des sessions plus ou moins importantes.

Le yoga est une philosophie indienne qui se pratiquait déjà des millénaires avant notre ère. Grâce à des postures bien précises, cette discipline permet d'allier le corps, le souffle et l'esprit.

RESTER ZEN

La zénitude est un état de tranquillité, de calme, de sérénité : le lâcher prise.



Il faut limiter le stress en contrôlant sa respiration, pour exemple.

Durant cette période de confinement, de changement de vie qui se prolonge, on ne compte plus les applications disponibles sur nos smartphones pour vous aider à passer ce cap.

Chacun ira de sa solution afin de trouver un certain confort de bien-être

La Vie est Belle

Anne Sophie, coach en « bien-être/bien vieillir », s'invite dans votre maison pour vous offrir quelques suggestions qui vous aideront à passer l'hiver dans de bonnes conditions :

« Le premier conseil est très simple à appliquer, l'aération de votre lieu de vie. L'OMS préconise 10 minutes par jour pour changer l'atmosphère et éviter aux microbes de pulluler.

Le deuxième est de surveiller ce que vous donnez à votre corps.

L'alimentation peut-être source d'énergie ou de fatigue.



La situation actuelle entraîne des modes de consommation alimentaire différents de nos habitudes.

Pensez à privilégier les fruits et légumes de saison riches en vitamines et minéraux.

Si vous le pouvez, choisissez les bio ou provenant de vos producteurs locaux, ils seront beaucoup plus riches en nutriments et notamment en vitamine C, puissant antioxydant.

N'oubliez pas la vitamine D que nous avons normalement grâce au soleil. En hiver il est parfois moins présent, pensez à agrémenter vos repas avec du poisson et du fromage. Cela ne suffit malheureusement pas pour remplacer nos besoins quotidiens, je prends à chaque période hivernale un petit traitement de vitamine D, ce qui est fortement recommandé.

Le troisième : pensez à vous hydrater régulièrement. L'eau est la base de notre organisme.

Le manque d'eau entraîne une baisse d'énergie. Une chose facile à faire : boire un verre d'eau au lever du lit pour réhydrater son corps et juste

avant de se coucher. Pendant notre sommeil notre corps est en action il a donc besoin d'eau.

Si vous n'êtes pas un grand buveur, pensez à varier les plaisirs : eau plate, eau gazeuse, thé...

Le quatrième est la base d'une belle peau : le nettoyage en profondeur.

Le port du masque au quotidien entraîne des poussées d'acné et de rougeurs.

La peau ne respire plus correctement. L'accumulation de chaleur et la transpiration entraînent une fabrication inhabituelle de sébum. Cela crée des boutons, points noirs et irritations.

La solution à tout cela, car il y en a une, c'est prendre soin de sa peau matin et soir. Un bon nettoyage avec des produits qui respectent le pH de la peau évitera ce genre de mauvaise surprise.

Avec une peau bien nettoyée et un pH régulé elle sera beaucoup plus réceptive aux soins que vous allez lui prodiguer.



Évidemment le lavage de mains est un incontournable plusieurs fois par jour.

Petite astuce, je laisse toujours traîner des crèmes hydratantes à proximité de mon lavabo pour hydrater mes mains qui sont desséchées par les produits. Et le soir j'applique une crème réparatrice.



Le cinquième conseil qui vous gardera en forme c'est : bouger.

Pas forcément faire une activité sportive intensive mais marcher, faire du vélo, danser représentent une dépense physique.

Pour ma part je me suis mise au yoga tous les matins, pour travailler l'équilibre la musculature et la souplesse. Je marche également dès que le temps me le permet, c'est pour moi un moment important qui rythme mon quotidien.

Merci pour l'intérêt que vous avez apporté à ce message. J'espère que ces conseils vous aideront à vivre au mieux ce confinement »



NOUVEAUTÉ : REZO POUCE EST ARRIVÉ SUR VOTRE COMMUNE !

Mis en place par le Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois, Rezo Pouce est un réseau de covoiturage du quotidien, solidaire, pour se déplacer sur les 95 Communes du Gâtinais montargois.

Je peux ainsi utiliser Rezo Pouce pour aller faire mes courses, me rendre à un rendez-vous, aller à mon cours de yoga ou pour pratiquer le covoiturage domicile-travail de manière régulière ou ponctuelle. Que je sois conducteur ou passager je m'inscris gratuitement en Mairie ou sur le site internet : www.rezopouce.fr

Après avoir signé une charte de bonne conduite et fourni une copie de ma pièce d'identité, je reçois à mon domicile, par courrier, une carte de membre du réseau. Si je suis conducteur, je reçois également un autocollant à poser sur mon pare-brise.

COMMENT SE DÉPLACER AVEC REZO POUCE ?

J'utilise l'application Rezo Pouce en la téléchargeant sur Google Play ou dans l'App Store. Que je sois conducteur ou passager, je peux publier mes trajets réguliers ou poster un trajet unique sans limite de temps.

Si je ne suis pas connecté(e), il est également possible de faire du stop en version « vintage » en me positionnant à un arrêt Rezo Pouce de ma Commune avec une fiche de destination.

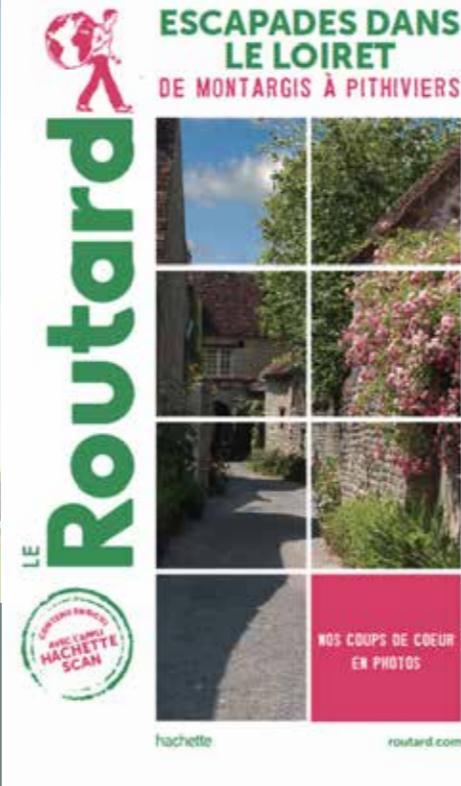
La Commune de La Selle-sur-le-Bied a choisi le parking de la salle polyvalente, située rue de Picardie, comme premier point de covoiturage Rezo Pouce. Vous pouvez ainsi donner rendez-vous à vos covoitureurs à cet endroit matérialisé par un panneau vert Rezo Pouce.

Rezo Pouce est un réseau de covoiturage solidaire ; néanmoins, si le trajet devient régulier une participation du passager aux frais de carburant est possible.

Plus nous serons nombreux à utiliser l'appli, plus il y aura de possibilités de réaliser de nouveaux trajets avec Rezo Pouce !

Suivez toute l'actualité de Rezo Pouce sur la page Facebook Rezo Pouce Gâtinais montargois et sur

rezopouce.fr



GUIDE DU ROUTARD

ESCAPADES DANS LE LOIRET DE MONTARGIS À PITHIVIERS

A 80 km de Paris, bordée par la forêt d'Orléans, cette partie du Loiret, traversée par la Route de la Rose, abrite de superbes jardins ainsi que des sites qui méritent le déplacement, comme le Château de Chamerolles et son musée du parfum, ou l'atelier-musée de l'Imprimerie du Malesherbois. Et n'oubliez pas de goûter les deux versions du célèbre Pithiviers et de rapporter du miel du Gâtinais.

Dans ce guide : Tous les coups de coeur du routard sur notre territoire illustrés ; des suggestions de programmes et toutes les infos pour organiser votre séjour ; des visites, des activités et des adresses au meilleur rapport qualité/prix vérifiées sur le terrain ; des cartes pour vous repérer sur le territoire en un clin d'oeil.

5 000 exemplaires sont déjà écoulés

5 000 nouveaux exemplaires sont en fabrication



SERVICE ECO HABITAT

LE SERVICE ÉCO HABITAT, UN SERVICE PUBLIC GRATUIT ET LOCAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Faciliter le parcours des particuliers dans leur projet de rénovation thermique, améliorer leur confort au quotidien et les aider à réduire leurs factures énergétiques : telles sont les principales missions du Service Éco Habitat.

Ce service public local pour la rénovation énergétique des logements est porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois. Il vous propose un accompagnement neutre et gratuit pour tous vos projets de rénovation énergétique : plan de travaux, études de devis et information sur toutes les aides financières associées. Pour vous permettre d'évaluer votre logement, le Service Éco Habitat met également gratui-

tement des outils à disposition des habitants : caméra thermique, mallette d'éco mesures.

Contactez le Service Éco Habitat par téléphone au 02 38 92 10 58 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ou par courriel à service.ecohabitat@pays-gatinais.com

Le Service Éco Habitat vous reçoit sur rendez-vous : du lundi au vendredi, au 3 rue de Crowborough à Montargis.

Le 1er mardi du mois au 4 avenue de la Quiétude, à Bellegarde, dans les locaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Le 2ème mardi du mois au 1 place Honoré Combe, à la Mairie de Courtenay.



SERVICE DE L'EAU SYNDICAT DE LA CLÉRY

QUELQUES CONSEILS :

POUR FERMER VOTRE COMPTEUR D'EAU

SI VOUS HABITEZ UN LOGEMENT COLLECTIF

Comme vous en avez l'habitude, la facture d'eau est adressée à votre syndic qui la répartit ensuite entre les occupants. Vous n'avez donc aucune démarche à effectuer.

SI VOUS HABITEZ UN LOGEMENT INDIVIDUEL [J-15]

Contactez votre agence (fournisseur public ou privé) en leur demandant la résiliation de votre contrat. Faites un relevé du compteur avant votre départ et transmettez votre nouvelle adresse. Vous recevrez votre dernière facture sous quelques semaines. Votre facture d'eau vous est habituellement adressée par votre Commune, ou par un regroupement auquel cette dernière adhère (type syndicat intercommunal).

L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

SI VOUS HABITEZ UN LOGEMENT COLLECTIF

Vous n'avez aucune démarche spécifique à effectuer et le service d'eau doit être disponible. Par précaution, nous vous conseillons de relever les chiffres qui s'y trouvent, si vous possédez un compteur individuel.

SI VOUS HABITEZ UN LOGEMENT INDIVIDUEL [J -15]

Contactez le service des eaux de votre Commune - ou l'entreprise privée qui le gère- en leur demandant l'ouverture de votre abonnement.

Syndicat de la Cléry et du Betz
5 rue de Champagne
45210 LA SELLE-SUR-LE-BIED

Tél : 02 38 87 30 59
contact@syndicat-clery.fr

MONOXYDE DE CARBONE

PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ PAR GAZ TOXIQUE EN FRANCE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.

Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).

- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre Mairie.

EN CAS DE SUSPICION D'INTOXICATION DUE À UN APPAREIL À COMBUSTION :

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



Cimetières FUNÉRAIRES : DISPERSION DES CENDRES

Après la crémation du défunt, les cendres sont récupérées dans une urne funéraire ou un cendrier qui est remis à la personne qui a pourvu aux obsèques. Ensuite, la famille peut, si c'était le souhait du défunt ou celui du proche en charge des obsèques, procéder à la dispersion de ses cendres.

Les proches ont le choix entre plusieurs destinations pour les cendres qui offrent un lieu de recueillement en ayant une vraie sépulture individuelle ou familiale.

Dans tous les cas, il faut déclarer la date de dispersion des cendres à la Mairie du lieu de naissance du défunt et à celle du lieu de dispersion.

LES CENDRES PEUVENT ÊTRE DISPERSÉES :

- dans la nature (sauf sur les voies publiques) : champs, forêt, mer, par voie aérienne, etc. ;
- dans les cimetières au Jardin du souvenir.

Le cimetière de la Commune de la Selle-sur-le-Bied est composé de concessions et d'un colombarium, sans endroit « Jardin de souvenir » ou également appelé « Puits du souvenir »

Ci-dessous, un tableau récapitulatif du cadre légal de la dispersion des cendres et des différentes démarches à accomplir :

DESTINATION	LIEU	FORMALITÉS
Cimetière	Jardin du souvenir	Autorisation du Maire de la Commune
Nature	Où l'on veut sauf sur la voie publique et dans les jardins publics (décret du 20 août 1976). Dispersion possible par voie aérienne.	Déclaration à la Commune de naissance du défunt et à la Commune du lieu de dispersion des cendres, afin d'inscrire la date de dispersion dans un registre spécifique. Une information à la Commune où la dispersion des cendres sera faite, est à prévoir.
Mer	Interdit dans les rivières et les fleuves.	Déclaration à la Commune de naissance du défunt et à la Commune de mouillage de départ ou de port du bateau afin d'inscrire la date de la dispersion des cendres dans un registre spécifique. L'urne doit être biodégradable.

3CBO Déchets



La 3CBO dispose de bennes de 10 m³ et de 20 m³ qu'elle peut, sur demande, mettre à disposition des Mairies ou habitants.

Ce service est payant. Le tarif est composé de 2 parties : la première comprend le prix de la mise à disposition de la benne et de sa récupération, la seconde partie comprend le prix du traitement des déchets.

Pour une benne de 10 m³, le tarif est de 100 € (il comprend la dépose de la benne, la location pour 48h maxi et l'enlèvement de la benne).

Pour une benne de 20 m³, le tarif est de 200 € (pour les mêmes prestations que celles citées ci-dessus).

A ce montant, le loueur devra ajouter le prix de traitement des déchets qui se trouvent dans la benne. Ce prix varie en fonction du poids et de la nature des déchets.

Avant toute mise en place d'une benne, un agent du service collecte se déplace à la

rencontre de l'utilisateur pour déterminer l'emplacement précis où sera déposée la benne. Lors de ce déplacement, l'agent vérifie la nature et la conformité des déchets qui seront déposés dans la benne. Il remet à l'utilisateur une « fiche de renseignements » que celui-ci devra retourner par mail (secretariatst@3CBO.fr) afin de permettre au service d'établir la convention entre les deux parties.

C'est uniquement à partir du moment où notre service recevra la convention signée par l'utilisateur que la benne sera « réservée » et pourra être mise en place.

Afin de permettre de travailler dans de bonnes conditions, il est demandé dans la mesure du possible, de respecter un délai minimum de 8 jours entre la demande initiale et la date de location souhaitée. Les services de la 3CBO se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Règles de voisinage

Pour conserver paix et harmonie avec son voisinage, quelques règles doivent être respectées. Certaines, toutes simples découlent d'un savoir vivre logique, d'autres sont régies par des lois.

Le jardin est un lieu de détente et de plaisir, enfants et animaux s'y dépensent avec délectation, cependant leurs activités peuvent créer quelques sources de conflits.

Dans un premier temps, pensez à éduquer votre chien pour qu'il n'aboie pas tout au long de la journée et rentrez-le la nuit, vous éviterez ainsi de déranger tout le voisinage avec des aboiements perpétuels.

Autre comportement logique, mais qu'il est toujours bon de rappeler : évitez d'amener votre animal faire ses besoins près de la porte ou de la boîte aux lettres de vos voisins, cela risquerait d'être mal perçu !

Apprenez à vos enfants à jouer sans hurler, le jardin doit rester avant tout, un lieu de détente.

En cas de soirée prévue, il est toujours bon de prévenir ses voisins pour qu'ils ne soient pas surpris.

Respectez autant que possible une période de calme entre 22 heures et 7 heures du matin : être réveillés par la tondeuse ou la tronçonneuse à 5 heures du matin n'est jamais bien agréable.

RAPPEL DES RÈGLES DE NOTRE COMMUNE D'AUTORISATION DE BRICOLAGE, JARDINAGE ... :

- ⦿ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ⦿ Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ⦿ Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Enfin, évitez d'installer votre barbecue le long d'un mur de clôture : de nombreux litiges découlent de cette pratique.



Si vous désirez installer un mur de clôture autour de votre terrain, quelques précautions préalables devront être prises pour être en accord avec la législation.

Avant tout, vérifiez s'il n'existe pas une servitude ou un droit de passage afin de ne pas enclaver votre voisin.

Sachez aussi que la modification de l'aspect extérieur nécessite une déclaration de travaux auprès de votre Commune, de même en cas de terrain situé en secteur sauvegardé pour

une raison architecturale ou environnementale.

Un mur de clôture selon sa hauteur et son implantation requiert une déclaration de travaux ou un permis de construire.

Attention aussi à la notion de mitoyenneté, dans ce cas la clôture est construite à cheval sur les deux terrains, elle sera la propriété des deux voisins qui devront assumer au même titre, les frais de construction et d'entretien. Une entente préalable est donc nécessaire sur les choix de matériaux ou végétaux, du prix, et de l'entreprise qui réalisera ce travail.

De votre côté du mur mitoyen, il est possible d'y mettre des végétaux mais ceux-ci ne devront pas en dépasser le sommet.

Si une haie mitoyenne d'arbres fruitiers sépare vos jardins, la récolte sera partagée par les deux parties de façon équitable, les interventions de taille et d'entretien devront aussi être réalisées d'un commun accord. Dans le cas où les arbres sont situés sur le terrain de votre voisin hors partie mitoyenne, et que les branches dépassent chez vous, vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits, vous ne pourrez les récolter qu'une fois tombés au sol.

Pour la création d'une haie sur votre terrain, les plants devront être plantés à 50 cm de la limite séparative si votre haie est inférieure à 2 mètres, sinon devront être installés à 2 mètres de



distance. Cette dernière se mesure au centre du pied de l'arbre, même si celui-ci n'a pas un tronc droit. Les branches des arbres et arbustes ne doivent pas dépasser chez votre voisin, dans le cas contraire il est en droit de vous les faire couper mais ne sera pas autorisé à le faire lui-même, à moins que vous vous mettiez d'accord.

Enfin, sachez que si votre voisin possède un arbre planté plus près du mur ou de la clôture mais que celui-ci est plus que trentenaire vous n'aurez pas le droit de le faire arracher.

Rappelons que le brûlage des végétaux n'est pas autorisé, et il est interdit de les déposer sur le domaine public.

Le respect des règles de stationnement sont aussi des actes de civisme sur lequel il faut rester vigilant : un stationnement sur le trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée, tels que les piétons, les enfants, les parents circulant avec poussette, personnes à mobilité réduite, etc et génère une gêne à la circulation. Evitons des accidents.

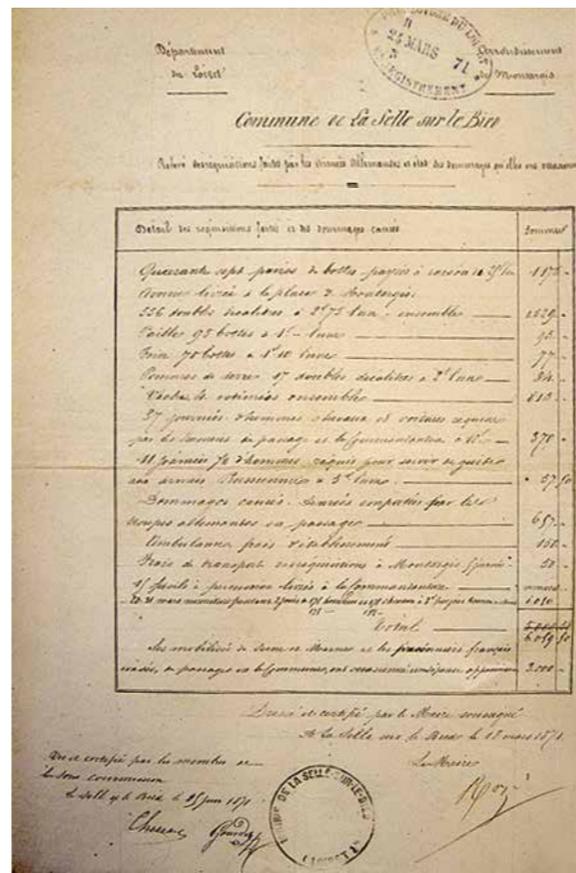
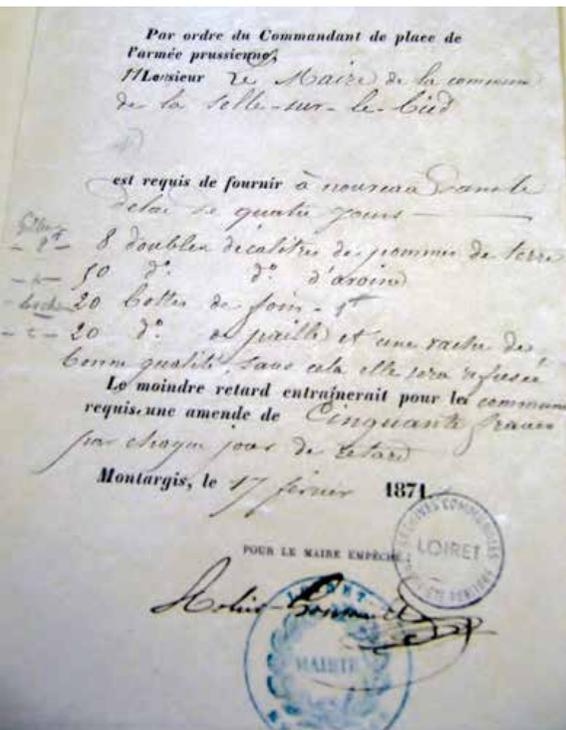
La guerre de 1870

Il y a 150 ans la France était en guerre avec la Prusse. Napoléon III avait déclaré la guerre à ce pays le 18 juillet 1870. Le prétexte était la succession sur le trône d'Espagne pour laquelle un membre de la famille du roi de Prusse s'était un moment porté candidat, avant d'ailleurs de renoncer.

était prisonnier. La République fut proclamée à l'Hôtel de ville de Paris le 4 septembre et décida de résister. Les armées prussiennes envahirent rapidement le territoire, assiégèrent Paris dès le 17 septembre et se dirigèrent vers le sud et l'ouest, en direction de Pithiviers et Orléans pour affronter l'armée de la Loire. Celle-ci était l'une des armées, très rapidement formées sous l'impulsion de Gambetta. Elle tentait de se rapprocher de Paris pour secourir la capitale. L'armée de la Loire remporta quelques succès, en particulier à Coulmiers près d'Orléans début novembre. Les Prussiens et leurs alliés qui étaient arrivés dans le Gâtinais en octobre se replièrent alors temporairement. Ce succès fut cependant sans lendemain. Fin novembre des affrontements se déroulèrent en Gâtinais à l'ouest du Loing. Ce furent des défaites à Ladon et surtout à Beaune la Rolande et les villes d'Orléans et Gien furent prises. L'Armée de la Loire ne parvint pas à dégager la capitale. Et dans le reste du pays, les autres armées ne parvinrent pas non plus à repousser l'envahisseur.

Le Gâtinais de l'est échappa aux combats. Mais il fut occupé. Comme dans beaucoup d'endroits, il y eut des actes de résistance et des exécutions somMaires de francs-tireurs ou d'otages. On a accusé les occupants de violences, pillages, viols. Mais ces exactions n'ont guère laissé de traces archivées.

Pour leurs besoins les troupes allemandes, qui furent présentes dans la région durant le dernier trimestre 1870 et le premier trimestre 1871, procédèrent à des réquisitions : produits alimentaires (pommes de terre, bovins...), foin pour les chevaux... Mais aussi « journées homme », pour divers travaux... et même guider les troupes dans leur progression. Des réquisitions se poursuivirent après la fin des combats, jusqu'à l'évacuation des troupes d'occupation. La paix revenue, les réquisitionnés furent indemnisés par l'Etat. Les archives du Loiret conservent quelques documents relatifs à La Selle-sur-le-Bied.



NOMS ET PRÉNOMS.	REQUISITIONS		INDENNITÉS		OBSERVATIONS
	en Frais	en Comptes	en Frais	en Comptes	
1. Drouot	100	100	100	100	
2. Drouot	100	100	100	100	
3. Drouot	100	100	100	100	
4. Drouot	100	100	100	100	
5. Drouot	100	100	100	100	
6. Drouot	100	100	100	100	
7. Drouot	100	100	100	100	
8. Drouot	100	100	100	100	
9. Drouot	100	100	100	100	
10. Drouot	100	100	100	100	
11. Drouot	100	100	100	100	
12. Drouot	100	100	100	100	
13. Drouot	100	100	100	100	
14. Drouot	100	100	100	100	
15. Drouot	100	100	100	100	
16. Drouot	100	100	100	100	
17. Drouot	100	100	100	100	
18. Drouot	100	100	100	100	
19. Drouot	100	100	100	100	
20. Drouot	100	100	100	100	

Liste des personnes victimes de réquisitions et indemnisables



La guerre n'eut pas seulement des conséquences pour la population civile. Les militaires originaires de la Commune subirent de lourdes pertes. Il y eut aussi probablement des prisonniers de guerre détenus quelques mois en Allemagne mais leur nombre et leur nom sont inconnus. Douze noms figurent sur le monument aux morts. Rapporté au total des pertes françaises, qui est de l'ordre de 140 000, cela est considérable, surtout par comparaison avec la guerre de 1914/1918. Pour la Grande Guerre, sur le monument aux morts, 25 noms sont inscrits alors que le total des pertes françaises est de 1,3 million, soit presque dix fois plus qu'en 1870. Ce nombre élevé de pertes eut pour conséquence la construction par la

Commune d'un monument à la mémoire de ces soldats en 1901. Une délibération du conseil municipal du 7 février de cette année-là décida cette construction. Pour la plupart des Communes de France de tels monuments ne furent érigés qu'après 1918. Les combattants de la garde mobile de La Selle payèrent un lourd tribut à la guerre de 1870. Six d'entr'eux en furent victimes. Il s'agissait de jeunes hommes qui n'avaient pas fait de service militaire. Ils furent mobilisés lors de la déclaration de guerre sans avoir eu une véritable formation. A l'époque, seuls accomplissaient le service militaire qui durait 5 ans (peu de temps avant il était encore de 7 ans !) ceux qui avaient tiré un « mauvais nu-

méro », et qui n'avaient pas pu payer un remplaçant. En 1868 cependant, l'empereur avait décidé la création d'une garde nationale composée de jeunes hommes n'ayant pas fait de service militaire. Elle comprenait des « territoriaux » et des « mobiles ». Les mobiles du Loiret furent envoyés dès septembre défendre Paris assiégé. Ils constituèrent notamment le 37ème régiment qui participa à la plupart des batailles engagées pour tenter de dégager la capitale. Dans ces combats les mobiles du Loiret subirent de lourdes pertes.

La Commune comptait aussi six morts dans « la Ligne » (l'armée régulière). Fin janvier 1871 un armistice était signé et en mars les troupes d'occupation se retiraient de la région. La guerre de 1870 est aujourd'hui bien oubliée. Mais elle avait eu d'importantes conséquences. L'Allemagne se réunifiait, devenait un empire proclamé dans la Galerie des Glaces à Versailles, et était désormais la première puissance d'Europe continentale. La France perdait l'Alsace et la Lorraine, ce qui créait une pomme de discorde entre les deux pays. Et cela allait jouer un rôle dans le déclenchement de la Grande Guerre.

Roland VOUETTE



LES ENSEIGNANTES

MATERNELLE

Émilie LACAÏLLE.....PS/GS
Véronique GRIMAULT.....PS/MS
Solenne QUINTEIRO.....GS/CP

Les ATSEM :

Christine AYME, Agnès DOERLER
dans le secteur « maternelle » 02 38 87 33 81

PRIMAIRE

Delphine VALLET-FRAUDIN.....CP
Nadine SELINGANT.....CM1
(directrice)
Marie LE GOSLES
(chaque vendredi et un jeudi sur 3)
Marine CARAMELLE.....CE2
Julie GERAUD.....CM2
dans le secteur « au fond de l'impasse »
Tél : 02 38 87 32 99
(téléphone de la direction de l'école)
(répondeur sur le temps de classe)
Meghann GUERIN.....CE1
dans le secteur « proche de la Mairie »
Tél : 02 38 87 32 39

LES HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30

La directrice reçoit les parents qui le souhaitent, sur rendez-vous, les jours de décharge administrative : le vendredi dans son bureau, au fond de l'impasse. Il est préférable de joindre l'école par le biais de la boîte mail ec-la-selle-sur-le-bied@ac-orleans-tours.fr

PS : 14	CP : 28	CM1 : 26
MS : 18	CE1 : 21	CM2 : 24
GS : 25	CE2 : 22	

178
ÉLÈVES

Inscriptions rentrée 2021

Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 se feront :

Vendredis 9 & 16 avril 2021,

Vendredi 21 mai 2021

Une inscription administrative se fera à la Mairie de votre Commune ; elle permettra l'inscription pédagogique auprès de la directrice.

Documents à apporter pour l'inscription :

- ⊙ Le carnet de santé
- ⊙ Un justificatif de domicile
- ⊙ Le livret de famille
- ⊙ Une photocopie du jugement en cas de séparation

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Tous les matins de 7 h 30 à 8 h 50 et tous les soirs de 16h30 à 18h30. Nathalie BACHELIER et Mathieu JULY encadrent les enfants.

Protocole sanitaire

L'année 2020 a été une année particulière pour tout le monde : les habitudes des élèves ont été bouleversées.

La fermeture des écoles, à partir du vendredi 13 mars 2020, a obligé l'équipe enseignante à trouver des pistes pour poursuivre l'enseignement à distance, avec le soutien des familles.

Depuis la rentrée de septembre, tous les enfants sont revenus à l'école : un protocole sanitaire est à respecter au sein de notre établissement. Malheureusement, aucune manifestation ne peut être envisagée à l'école.

COMMUNES APPARTENANT AU SIIS :

Courtemaux, Louzouer, La Chapelle-Saint-Sépulcre, Mérinville, Pers-en-Gâtinais, La Selle-sur-le-Bied, Thorailles

Activité du SIIS 2020

Président : Monsieur Denis BOUBOL,
1^{er} Adjoint de La Selle-sur-le-Bied

Vice-Président : Monsieur Jean-Pierre DOZIER, Adjoint au Maire de La Chapelle-Saint-Sépulcre.

INTERVENTION DU SIIS

Depuis quelques années, une baisse du nombre d'élèves est constatée, pour la rentrée 2020/2021, nous avons encore réussi à conserver nos 8 classes. Rappelons que la dernière classe supprimée selon la décision de l'Inspection Académique date de la rentrée 2017/2018.

Le SIIS finance des activités obligatoires de l'Education Nationale telles que la piscine et la musique.

RYTHMES SCOLAIRES

Le rythme scolaire -depuis la rentrée 2018/2019- est à 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.

Le budget 2020 prévisionnel : voté par le Comité Syndical le 20 Février 2020.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La garderie périscolaire a de plus en plus d'adeptes, et Mme Nathalie BACHELIER -responsable- informe qu'une vingtaine d'enfants par jour (soit 11% de l'effectif scolaire), bénéficie de ce service.

A compter de septembre 2020, le tarif appliqué est de 2.50 € de l'heure commencée, depuis la création de ce service en 2007, aucune augmentation n'avait eu lieu.

RESTAURANT SCOLAIRE

M. Christophe GOIS propose, en deux services, de délicieux repas à 140 élèves. Le prix du repas demandé aux familles ne représente que 4,00 € pour l'année scolaire 2019/2020, et le conseil du SIIS a décidé de réitérer pour l'année scolaire 2020/2021, Il est à noter que le prix de revient d'un repas s'élève à 7,11 €. Le financement de la différence est assuré par les Communes adhérentes.

Le restaurant scolaire est aussi un lieu de détente, et nous déplorons, régulièrement, certaines attitudes peu respectueuses à l'égard des agents et des camarades.

TRANSPORTS SCOLAIRES

82 élèves, soit près de 46 % de l'effectif scolaire, bénéficient de ce service. Monsieur Daniel PETITPAS et Monsieur Antoine MORIN sont les chauffeurs, aidés par deux accompagnatrices, Madame Nathalie LEBRET et Madame Marie-Christine COURTEILLE.

Ces bus sont sous une régie indépendante des transports de collège et lycée (Transports Rémi), mais sous l'autorité du Conseil Régional.

L'inscription aux transports scolaires, selon le planning, s'est bien déroulée cette année, ce qui a permis de mieux organiser et optimiser ce service.

Nous rappelons aux élèves de respecter aussi les consignes d'usage, pour la sécurité de tous.

LES POTINS DU SIIS

Le SIIS participe au projet Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR 2) organisé par l'équipe éducative : « Des robots éveillent les générations ». Ce projet consiste à apprendre à nos élèves, l'automatisme et la programmation d'un robot.

Des travaux d'entretien et de peintures ont eu lieu dans différentes classes durant l'été 2020.

L'année scolaire 2019/2020 a été particulièrement difficile aussi bien pour les enfants, les enseignantes, les agents et le SIIS : le confinement, où chaque enfant devait faire « les devoirs à la maison », puis le déconfinement avec les contraintes et gestes barrières ont fait de l'école, une institution peu ordinaire.

Les élèves de CM2 ont tout de même reçu les dictionnaires traditionnels le vendredi 26 juin 2020.

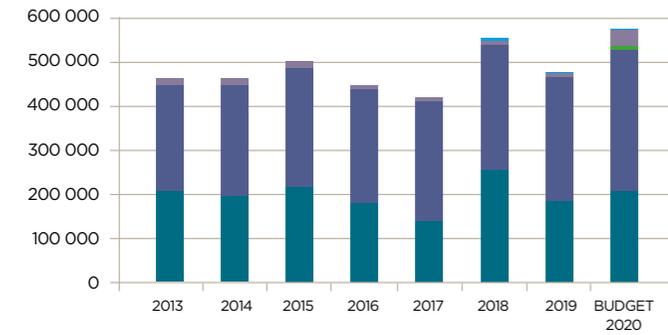
La rentrée 2020/2021 : le port du masque est rendu obligatoire dans le bus : continuons à procéder aux gestes barrières, afin de lutter tous ensemble contre la Covid 19.

Le bien-être de l'enfant est toujours le maître mot du SIIS, et chaque Commune adhérente participe à la réalisation de tous ces projets. La prise en charge, par le SIIS, de ces frais engendre également des dépenses supplémentaires dans chaque budget communal.

Budget SIIS comparatif

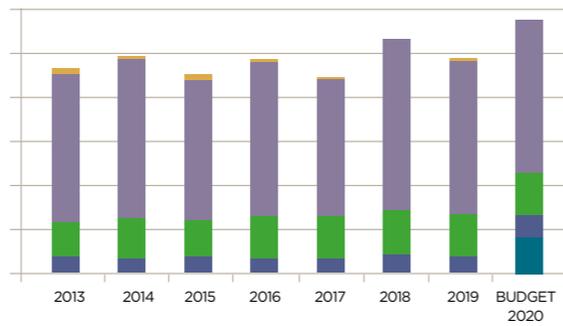
SIIS FONCTIONNEMENT

DÉPENSES



■ Charges exceptionnelles | ■ Autres charges courantes
■ Virt à section invest | ■ Charges personnel | ■ Caractère général

RECETTES

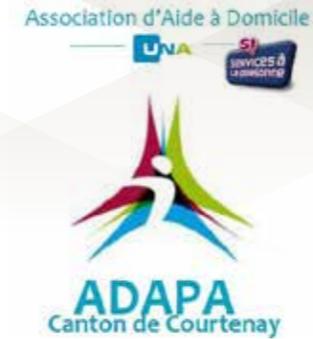


■ Produits exceptionnels | ■ Dotation participation | ■ Atténuation de charges | ■ Autres produits de gestion | ■ Produits des services | ■ Report à nouveau



RÉSULTATS

Budget SIIS Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BUDGET 2020
Dépenses	464 152,91	462 957,39	498 044,71	453 760,60	425 562,94	551 187,66	474 507,82	576 804
Recettes	466 028,23	497 785,13	460 797,23	488 656,59	449 388,63	529 558,61	482 047,59	576 804
Résultat	1 875,32	34 827,74	-37 247,48	34 895,99	23 825,69	-21 629,05	7 539,77	0,00
Résultat Cumulés	/	34 827,74	-2 419,74	32 476,25	56 301,94	34 672,89	42 212,66	34 672,89



L'AIDE À DOMICILE

L'Aide à Domicile Auprès des Personnes Agées de COURTENAY a été créée en 1973. Dès sa création, l'ADAPA s'est donné comme objectif de permettre à toute personne qui en exprime le besoin, quel que soit son âge, son handicap ou sa situation de famille, et qui a fait le choix de vivre à domicile de réaliser sa volonté en lui garantissant :

- Une autonomie le plus large possible
- Une existence digne
- Un accompagnement même jusqu'au terme de sa vie
- Le respect de son intimité

L'ADAPA travaille en partenariat avec de nombreux acteurs sociaux et médico-sociaux locaux, départementaux et nationaux pour proposer un accompagnement de qualité.

Les prestations proposées vont des actes essentiels et activités de la vie quotidienne (aide à la toilette, préparation et aide à la prise de repas, entretien courant du logement), à la vie sociale relationnelle (démarches administratives courantes, courses, promenades), service portage repas et téléassistance à domicile, accompagnement aux transports.

L'ADAPA s'engage à une prise en charge rapide (dans l'urgence si besoin) de façon professionnelle.

Pour plus de renseignements, contacter ADAPA : 02 38 97 41 14 ou association@adapacourtenay.fr



GÂTINAIS EMPLOI

Pour votre maison, votre entreprise ou votre collectivité.

Gâtinais emploi vous apporte une aide pour :

- Ménage, nettoyage, repassage, lavage des vitres
- Entretien intérieur et extérieur
- Tonte, désherbage, bêchage, taille, ...
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Préparation de repas
- Manutention
- Petit bricolage
- Aide au déménagement ou au rangement
- Inventaire
- Etc.....

Pour les particuliers, certaines de ces prestations ouvrent droit à des avantages fiscaux selon la réglementation en vigueur.

Pour les entreprises et les collectivités, il nous est possible de palier à vos manques de personnels malades ou en vacances, ainsi qu'à vos surcroûts de travail. Nous sommes aussi en mesure de vous fournir de la main d'œuvre pour répondre à vos clauses d'insertion.

Gâtinais emploi est une Association loi 1901, sans but lucratif.

Nous mettons à votre disposition du personnel (uniquement la main d'œuvre).

Adhésion : 15 € pour les particuliers et 17 € pour les autres catégories de clients.

Nous vous communiquons notre tarif sur demande.

Nous intervenons sur la totalité des anciens cantons de Ferrières et de Courtenay

D'autre part nous recrutons des personnes en recherche d'emploi sur ce même secteur.

Un moyen de locomotion est indispensable.



Des missions de travail vous seront proposées et parallèlement vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé afin de favoriser votre retour à l'emploi ou à la formation.

Des ateliers thématiques pourront aussi vous être conseillés.

Rémunération égale au SMIC + 10 % de congés payés.

Gâtinais emploi
1 rue Jean-Jacquemain
45210 Ferrières en Gâtinais
Tél : 02 38 96 69 06
Mail : gatinais.emploi@orange.fr
Site : www.gatinais-emploi.fr

Communauté de Communes

La 3CBO, communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane, est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 23 Communes, soit 20 450 habitants, où chaque ville et village compte. Son objectif, que je partage pleinement, est de gérer, promouvoir et développer notre territoire à travers l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues.

Après le renouvellement de ses membres suite aux élections municipales, une nouvelle équipe a été mise en place et je tiens à saluer le travail de ses membres précédents.

J'ai voulu que nous concrétisions certains projets déjà avancés et qui me paraissent important pour notre territoire, parmi lesquels l'agrandissement de la maison de santé de Saint-Germain-des-Prés ; la micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz, après avoir clairement défini son plan de financement, sa réalisation structurelle et son principe de fonctionnement qui sera privé. Des locaux adaptés pour le centre de loisirs de Château-Renard verront également le jour dans les anciennes salles de technologie, avec le concours financier de la Commune.

D'autres projets devraient voir le jour prochainement, telle que la création d'une zone d'activités (celles existantes étant quasiment remplies) afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises et la création d'emplois. L'avenir de nos déchetteries devra être décidé rapidement afin de répondre aux exigences environnementales. Ce sera l'objet de débats importants que nous devrons avoir avec l'ensemble des conseillers communautaires.

Enfin je veux remercier l'ensemble du personnel pour l'accueil lors de cette transition, croyez en leur professionnalisme et leur dévouement à faire évoluer notre communauté de Communes.

Christophe BETHOUL
Président de la 3CBO

ACTION SOCIALE

En dépit d'un contexte sanitaire contraignant, les crèches ont fait leur rentrée avec l'accueil de nouveaux enfants. Ces derniers sont venus compléter les effectifs suite au départ à l'école des plus grands en septembre : Château-Renard a pu accueillir 11 nouveaux enfants, Douchy-Montcorbon 3, autant pour La Selle-sur-Le-Bied, et Courtenay 17.

Les centres de loisirs, eux, ont fonctionné au ralenti cet été pour cause de restriction d'accueil due aux protocoles sanitaires. Cependant, ils ont aujourd'hui repris leur rythme les mercredis et pour les vacances de la Toussaint. Malgré des effectifs pratiquement complets, les centres de loisirs d'Ervauville et de La Selle-sur-Le-Bied ont encore la capacité d'accueillir quelques enfants le mercredi.

À noter que tout cela est devenu possible grâce à des équipes vigilantes auprès des enfants et respectueuses des gestes barrières.

Par voie de subvention, la 3CBO a également contribué à l'installation d'une nouvelle orthophoniste à



la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans la dynamique des directives gouvernementales, la 3CBO a aidé 56 entreprises (commerces et indépendants contraints à la fermeture durant le premier confinement) à hauteur de 185 850 €. Cette réactivité a permis à ces commerces d'éviter la fermeture et de pouvoir supporter la crise économique.

Autre action significative, une taxe sur les logements vacants a été adoptée. Le but étant de redynamiser le secteur immobilier et de lutter contre les logements abandonnés.

Enfin, la signalétique des 9 zones d'activités a été intégralement refondue et harmonisée.

TOURISME ET CULTURE

Depuis 2018, la médiathèque de Château-Renard est devenue communautaire. Cet établissement est ouvert à tous, gratuit, et dispose de plus de 5 000 livres, de 300 DVD, de 500 CD, et d'un nombre varié de magazines. La 3CBO a organisé un sondage sur

ses réseaux permettant de lui choisir un nouveau nom qui reflète également sa double qualité d'office de tourisme. Désormais, La Halte des Voyageurs fait place à Pas à Pages.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

L'année 2020 a été marquée par la crise sans précédent de la Covid 19. Devant la pénurie et les incertitudes d'approvisionnement des dispositifs de protection, la 3CBO a distribué gratuitement des masques aux collégiens de Château-Renard et de Courtenay.

Le 24 septembre, la formation RECIA a été organisée en vue de former les agents de la 3CBO aux nouveaux outils de dématérialisation et de modernisation de l'administration. Dans cette continuité, les élus participeront également à des sessions durant le déploiement de tablettes prévues à cet effet. Une cinquième session à la formation Gestion Relation Citoyen (GRC) a eu lieu le 30 septembre. Elle a permis aux secrétaires de Mairies de la 3CBO de mieux maîtriser cet outil informatique qui vise à améliorer les rapports électroniques entre les citoyens et leur Mairie. La solution est déjà mise en place à la 3CBO dans la rubrique « démarche en lignes » de son site internet.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le 18 septembre dernier, Monsieur Guillaume DAVID, représentant du bureau d'étude OPTAE (Optimisation - Audits - Échantillonnage des déchets) a présenté en commission

environnement un rapport sur l'optimisation du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Il y a été question de financement incitatif et du devenir des déchèteries, des décisions importantes qui devront être soumises au Conseil Communautaire.

Comme toutes les déchèteries du territoire, celle de Château-Renard est désormais équipée de la benne éco-mobilier depuis le 7 octobre. Un nouveau prestataire a également été trouvé pour la filière éco-textile, cela s'accompagnant d'un changement des colonnes prévues à cet effet par de nouveaux modèles début décembre.

PISCINES

Malgré le déconfinement, la piscine de Château-Renard a pu réouvrir en juillet 2020 dans le respect des protocoles sanitaires établis par les autorités compétentes. Cela s'est malheureusement traduit par une limitation de la capacité d'accueil, une réorganisation de la circulation des usagers dans l'établissement, une fréquence accrue des désinfections, une modification du plan d'organisation des secours et une révision partielle du règlement intérieur. Dans le même temps, une journée de formation continue sur les nouveaux process liés à la Covid 19 a eu lieu pour les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS).

Cependant, depuis octobre et la seconde vague de la Covid 19, les nouvelles mesures gouvernementales ont contraint à une nouvelle fermeture de la piscine de Château-Renard au grand public. Aujourd'hui, seul le public scolaire est accueilli. Selon



l'évolution de la situation après le 15 décembre, de nouvelles réorganisations seront effectuées.

FINANCES

Le paiement en ligne est désormais généralisé pour tous les établissements enfance de la 3CBO. Il est maintenant possible de payer vos factures directement sur internet et ce pour tous les centres de loisirs, les multi-accueils de Courtenay et de Château-Renard, et les micro-crèches de Douchy-Montcorbon et de La Selle-sur-Le-Bied.

Pour suivre tout au long de l'année les décisions du Conseil Communautaire et la mise en œuvre des projets, une seule adresse : www.3CBO.fr

CLUB DES ANCIENS

Suzanne DE BROSSES : 02 38 87 31 56

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA

Claude DUCREUX : 02 38 87 30 79
Pierre TEYSSANDIER : 02 38 87 17 63

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Richard SCHULER : 06 08 07 65 33

BIED ANIMATIONS LOISIRS SECTION FOOT

Anthony DREFFIER : 07 85 59 11 48
Mickaël LETHUMIER : 06 13 63 45 49

BIED ANIMATIONS LOISIRS SECTION DANSE

Isabelle CHAILLOUX : 06 34 21 42 26
bal.danse@yahoo.com

PASSION CABARET

Rodolphe CHAILLOUX : 06 29 88 44 68

LUDIK' ARTS

Svetoslav TATCHEV : 06 61 89 38 96
associationludikarts@gmail.fr

LA FERME À PAULETTE

Julien GUILLAUME : 06 60 86 97 22
02 18 12 61 19 / julien@lafermeapalette.fr

LA MARELLE

Laëtitia BRAICHET : 06 51 57 40 62
lamarelle45210@gmail.com

LA TRUITE SELLOISE

Bruno COLANTUONI : 06 74 33 62 60

LES AMAZONES

Auréliette PETIT : 06 50 25 15 02
lesamazones.cheer@gmail.com

SCULPTEURS EN GÂTINAIS

Christian NACCACHE : 06 19 96 68 84

SYNDICAT DE CHASSE « SAINT-HUBERT »

Thierry BACHELIER : 02 38 87 31 80

COMITÉ DES FETES

Jean Paul CEZEUR : 06 82 19 91 64



UNRPA

ANNEE BLANCHE POUR NOTRE ASSOCIATION

Habituellement, pour rédiger l'article du Bulletin Municipal, le thème principal privilégié est le compte rendu des activités culturelles ou de loisirs que la Commission Administrative avait prévu pour l'ensemble de nos adhérents.

La pandémie et les autorités s'en sont occupées à notre place et nous ont mis en confinement du 17 mars au 10 mai soit 55 jours. Le programme initialement prévu a été totalement supprimé. A savoir :

Fête Départementale.

Sortie avec Eure et Loire Tourisme à CHARTRES.

Cours collectif avec « Siel Bleu » la Santé par l'Activité Physique Adaptée.

Spectacle à Jean Vilar.

Activités ludiques.

Dans la période que nous vivons, toutes les occasions sont bonnes pour détériorer la situation des retraités jugés comme des improductifs, il ne faut pas oublier toutes les actions menées en 2019. Elles concernaient les régimes de retraite, la CSG, le pouvoir d'achat, les embauches dans le système hospitalier, les EHPAD etc... Quand on voit la situation aujourd'hui ces revendications étaient pour le moins bien fondées.

La crise liée à un fléau sans précédent s'est abattue sur le monde, paralysant toutes activités. Cette pandémie COVID 19 n'est pas seulement sanitaire et économique, elle crée les plus grandes difficultés au monde associatif, mis dans l'impossibilité de poursuivre ses activités au service des adhérents.

Malheureusement le virus circule toujours activement sur le territoire et un nouveau confinement vient d'être décrété à partir du 30 octobre. Les membres de notre association ont été jusqu'à présent épargnés par le virus. Le comportement responsable des uns et des autres en est sans doute la cause. N'oublions pas, nous sommes les plus fragiles et ceux qui ont été les plus contaminés, alors continuons à bien respecter les règles sanitaires.

Après plus d'une année blanche, il faudra que notre fédération réfléchisse et soit force de proposition pour permettre le redémarrage de nos sections dans de bonnes conditions.

Le 14 janvier 2020 nous avons tenu notre Assemblée Générale en présence de Madame CERNEAU Présidente de la Fédération du Loiret et de Monsieur Denis BOUBOL 1er Adjoint. La Commission Administrative a été reconduite dans son intégralité. Les adhérents ont eu l'agréable surprise de recevoir un document confectionné par des membres de la CA retraçant en photos les différentes sorties organisées au cours de l'année 2019. Nous avons une pensée émue pour Maurice MARTIN et Jacqueline SAUVAGE qui nous ont quittés cette année.

Nos activités culturelles et de loisirs sont ouvertes à tous même aux non-adhérents.

www.lasellesurlebled.fr

www.unrpa.fr

claudeducreux@wanadoo.fr

Téléphone : 02 38 87 30 79

02 38 87 17 63

(Pierre TEYSSANDIER).

Football

HORAIRES D'ENTRAINEMENT

Enfants nés en 2014 et 2015

Catégorie U7 / Entraîneurs M. Sylvain SALMON et Mme Karine BOURGEOIS - Entraînement mardi 18h15 à 19h15

Enfants nés en 2012 et 2013

Catégorie U9 / Entraîneurs MM. Jérôme MACHIN et Teddy FARNAULT - Entraînement mardi 18h15 à 19h30

Enfants nés en 2010 et 2011

Catégorie U11 / Entraîneurs MM. Jérôme MACHIN et Teddy FARNAULT - Entraînement mercredi 18h à 19h30

Enfants nés en 2008 et 2009

Catégorie U13 / Entraîneur M. Mickaël LÉTHUMIER - Entraînement mercredi 18h à 19h30

Enfants nés en 2006 et 2007

Catégorie U15 / Entraîneur M. Mickaël LÉTHUMIER - Entraînement mercredi 18h à 19h30

Séniors / Entraîneurs M. Soeun HEM et M. Sébastien LOUART - Entraînements mardi et vendredi 19h30 à 21h30

Ufolep / Entraîneurs MM. Christophe ORTH, Claude DULOISY, Teddy FARNAULT et Mickaël LÉTHUMIER - Entraînement mercredi 19h30 à 21h30



Activités de 2019-2020

- ⊙ Tournoi de foot en l'honneur de Vanessa
- ⊙ Soirée jeu du club 2019
- ⊙ Noël des enfants 2019
- ⊙ Tournoi de pétanque 2020 annulé cause Covid19
- ⊙ Tournoi du club 2020 annulé cause Covid19
- ⊙ Tournoi St Jean de Monts 2020 annulé cause Covid19
- ⊙ Brocante 2020 annulée cause Covid19

Activités prévues pour 2020-2021

- ⊙ Noël des enfants du foot le 19 décembre 2020
- ⊙ Soirée club le 20 mars 2021
- ⊙ Concours de pétanque en avril-mai 2021
- ⊙ Tournoi du club le 19-20 juin 2021
- ⊙ Brocante 2021

MERCI À TOUS NOS SPONSORS!

L'Arcade, L'Atelier du Portail, AVS Dépannage, Bar de l'Amitié, Ets Cazier, Garage Coeugnez, Boucherie Delorme, Jess Elec, Max Devost, Claude Duloisy, Boulangerie Faligand, La Frite du nord au sud, Home Design Menuiserie, Hureau, Intersport, SARL Montceau, Nat-Immo, Pizza Regal, Pascal Rio, Sté Tripot, Caramel et Fleur de Sel, Le Biquin d'Or, Graph Pack, Imprimerie Artisanale, Bouill'à Betz, Génithermie, Boulangerie Fritz...

Président : Antony Dreffier

Tel : 07 85 59 11 48

Vice-Président : Mickaël LÉTHUMIER Tel : 06 13 63 45 49
Trésorière : Maruschka MARTIN
Secrétaire : Teddy FARNAULT
Membres du bureau : Alexy BEKKAYE, Jérôme MACHIN, Sylvain SALMON, Marina LÉTHUMIER Claude DULOISY, Christophe ORTH, Sébastien LOUART



Bied Animation Loisirs

Toute l'équipe du B A L vous souhaite une excellente année 2021

Pour sa 18^{ème} saison, et malgré une rentrée un peu particulière, l'école de danse compte 120 adhérents, répartis sur 12 cours :



- ⊙ La danse classique, pour les enfants à partir de 6 ans
- ⊙ Les claquettes pour les enfants et ados à partir de 8 ans
- ⊙ Le modern'jazz pour les enfants et ados à partir de 6 ans

NOTRE GALA ANNUEL SE TIENDRA LES 11/12 ET 13 JUIN 2021 À LA SALLE POLYVALENTE.

- ⊙ Un cours de gym adultes (renforcement musculaire) est également proposé le mercredi de 18h45 à 19h45 avec possibilité d'inscription tout au long de l'année (pour la gym uniquement)

Vous pouvez nous joindre au 06 34 21 42 26 bal.danse@yahoo.com ou sur notre page



UNC

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Depuis son origine, l'U.N.C. est une Œuvre d'union sacrée et humanitaire, patriotique, civique, morale, apolitique et ouverte à toutes celles et tous ceux qui ont participé et concourent encore à la défense des valeurs républicaines mais aussi à toutes les personnes qui aiment la France.

Il importe de continuer à recruter, nous sommes une fédération d'associations intergénérationnelle de combattants d'hier et d'aujourd'hui, nous représentons les soldats de France, les Opex, les membres associés avec des adhérents d'origine très diverses, notre but est d'accueillir les nouvelles générations et leurs transmettre la mémoire et les valeurs qui ont permis la création et le développement de la France.

NOS MANIFESTATIONS POUR 2021

(Sous réserve de modifications suite au virus de la Covid 19 et aux restrictions gouvernementales qui suivent).

Samedi 30 janvier Assemblée Générale dans la salle de l'ancienne boulangerie place de l'Eglise.

Dimanche 27 juin repas dansant avec notre grand méchoui annuel organisé dans la salle Polyvalente 2 rue de Picardie 45210 La Selle-sur-le-Bied..

Section de La Selle-sur-le-Bied-Courtenay et Environs

Chez M. Richard SCHULER

13 Hameau de la Roche

45210 MERINVILLE

Tél. 02 38 87 25 41 - 06 08 07 65 33

richard.schuler862@orange.fr

La Truite Selloise

LA TRUITE FARIO EST LA REINE DES RIVIÈRES, RUISSEAUX ET TORRENTS



Sa silhouette élancée est bâtie pour les eaux courantes. Sa tête forte est munie d'une grande bouche garnie de dents.

La truite Fario possède deux nageoires dorsales dont la plus petite est adipeuse. Ses nageoires ventrales sont insérées très en arrière des pectorales.

La parure de la truite est variable suivant son habitat. Son dos et ses flancs vont du noir pour les truites de torrent au vert olive très clair pour celles des rivières ou des ruisseaux, en passant par le brun, l'orangé et le vert bleuté.

Dans les rivières et ruisseaux, la truite peut aller jusqu'à 70 centimètres pour un poids de 4 à 5 kilos.

Vorace, la truite se nourrit de larves et d'insectes. Elle s'attaque aussi aux vairons, goujons et autres poissons.

L'association « La Truite Selloise » est heureuse de vous accueillir.

Les cotisations 2020 pour les habitants de La Selle-sur-le-Bied - Saint-Loup-de-Gonois étaient fixées à :

- ⊙ 105 € pour les hommes
- ⊙ 85 € pour les femmes
- ⊙ 60 € pour les enfants nés en 1999 et 2000
- ⊙ 20 € pour les enfants nés entre 2001 et 2006
- ⊙ 10 € pour les enfants nés en 2007

L'entretien des berges de la rivière, le déversement des truites, l'accueil de nos apprentis pêcheurs sont assurés par les sociétaires.

La journée découverte proposée aux classes de CM1 et CM2 pour 2020, n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Pour tout renseignement complémentaire :
06 74 33 62 60

Le Président de la Truite Selloise
Bruno COLANTUONI

Syndicat de chasse

« FAUT PAS TUER BAMBI ! »

Bambi est un chevreuil, créé par le romancier Felix Salten dans son roman « L'histoire d'une vie dans les bois », paru en 1923. Adapté au cinéma en 1942 par les studios Disney, Bambi est devenu un faon, plus familier outre-Atlantique.

Dans l'imagerie des jeunes et moins jeunes, c'est toujours le chevreuil, et « ce n'est pas bien de tuer Bambi »... Malheureusement, avec l'automne revient la saison de chasse et les Sellois revoient s'organiser les battues hebdomadaires du samedi ou du dimanche matin, de mi-octobre à fin février. Quelques voitures se suivent et se regroupent à proximité des bois du territoire communal, d'étranges créatures en descendent, tout de « camo » habillées mais étrangement visibles de très loin grâce à leur gilet fluo de couleur orange...

...ce sont les « méchants chasseurs » qui « tuent par plaisir » ! Et, armés de puissantes carabines, ils vont tuer ce pauvre Bambi sans défense...

Mais que deviendrait Bambi sans la chasse ?

Il serait heureux c'est sûr, il mangerait à sa guise, il se reproduirait beaucoup, et... faute de prédateurs, il dépérirait ! En effet, la surexploitation de son espace vital entraînerait malnutrition et maladies... Les fédérations de chasse disposent de nombreux outils pour évaluer l'état sanitaire des populations. La moindre dérive entraîne une dégénérescence préjudiciable à l'espèce.

C'est pourquoi, la « nature » n'étant plus sauvage mais entièrement domestiquée, il faut compenser cette

artificialisation par un « prélèvement » raisonné. Compte tenu du taux de reproduction de l'espèce, il est généralement admis que, dans une population en équilibre avec son biotope, il faut prélever 30% du cheptel en place, chaque année. Des estimations, des comptages sont effectués régulièrement et donnent lieu à des « attributions ». Concrètement, il s'agit d'un nombre de « bracelets » attribué à chaque société de chasse, cela s'appelle le « plan de chasse ». Le bracelet doit être posé sur l'animal abattu préalablement à tout déplacement, il se clipse de façon inviolable sur le membre postérieur droit, autour de l'os.



Dans ce cadre, le Syndicat de chasse Saint Hubert de La Selle - Saint Loup bénéficie de douze bracelets en moyenne pour la saison de chasse. Ce qui sous-entend que le cheptel présent sur l'ensemble du territoire concerné est de l'ordre de trente à quarante individus.

Mais on ne prélève pas non plus n'importe lesquels, au hasard de ce qui se

présente lors des battues... Car pour maintenir cette population dans un état sanitaire correct, et en équilibre avec son milieu, le ratio recommandé est de 1/3 de brocards (mâle adulte), 1/3 de chevrettes (femelle adulte) et 1/3 de jeunes.

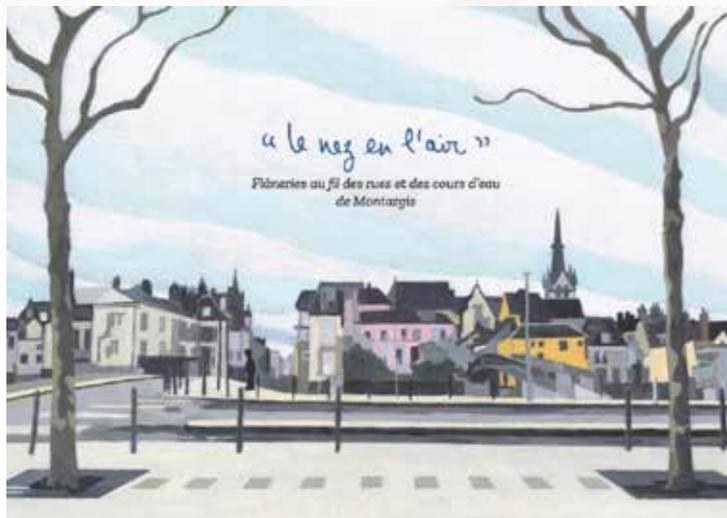
Comment faire le tri ? Sur cette problématique, les cycles biologiques aident particulièrement bien les chasseurs. En effet, en début de saison, en octobre, les brocards sont facilement reconnaissables à leurs bois, il faut donc privilégier le tir des brocards et des jeunes. Ce conseil des responsables de battues présente l'avantage de préserver les chevrettes, qui allaitent encore...

Après la chute des bois, fin novembre, les consignes de tir deviennent plus souples, il faut avancer dans la réalisation du plan de chasse. Le bilan s'effectue au fur et à mesure, en notant scrupuleusement le poids et le sexe des animaux prélevés, et le réajustement se fait en fin de saison. Car les « velours » repoussent aussitôt chez le mâle et deviennent clairement visibles fin janvier et février, les consignes peuvent alors redevenir très strictes pour rééquilibrer le ratio des « trois tiers ». Si par exemple le nombre de brocards est atteint, on privilégie le tir des chevrettes en interdisant celui des « coiffés ».

Comme on le voit, pour que des Bambis soient heureux et en bonne santé, il faut tuer des Bambis...

René AUTELLET

Contact Syndicat de chasse Saint Hubert de La Selle - Saint Loup :
président Thierry BACHELIER
02 38 87 31 80



Ludik'arts

L'association Ludik'Arts propose des cours de dessin et de peinture pour les résidents de la Selle-sur-le-Bied et les Communes voisines. Ces cours sont destinés à un public large et varié : les enfants, les jeunes, les actifs et les seniors. L'objectif de Ludik'Arts est d'éveiller, de façon divertissante, la curiosité et d'offrir une activité passionnante et valorisante dans une ambiance d'échange et d'épanouissement.

Ludik'Arts propose également des ateliers thématiques aux centres de loisirs, maisons de retraite, maisons spécialisées et CE (portrait, mosaïque, art floral, paysage, linogravure...).

Les cours sont dispensés par Svetoslav TATCHEV, illustrateur, peintre et dessinateur diplômé de l'école Estienne.

Il propose un apprentissage des techniques artistiques adapté au niveau de chacun pour ainsi vous permettre de donner vie à votre imagination.

Dans le contexte de crise sanitaire et pour la sécurité de tous, Ludik'Arts adapte exceptionnellement son fonctionnement cette année en n'organisant pas ses ateliers dans la salle communale mais en se déplaçant auprès de ses adhérents.

Pour plus de renseignements :

Email : associationludikarts@gmail.com

<https://www.facebook.com/asso.ludikarts/>

Nouveau site internet : www.ludikarts.fr

Tél. : 06 61 89 38 96

Wings of Victory 44

UNE PREMIÈRE À LA SELLE-SUR-LE-BIED !

Une exposition de véhicules militaires accompagnée d'une bourse MILITARIA est prévue le dimanche 18 Avril 2021, autour de la salle polyvalente.

Cet événement a dû être reporté d'une année pour raison sanitaire liée à la crise de la Covid 19. Vous pourrez toute la journée découvrir des véhicules d'époque, civils et militaires de la Seconde Guerre Mondiale. La bourse proprement dite se tiendra à l'intérieur avec un point de restauration.

L'association Wings of Victory 44, organisatrice de ce rendez-vous exceptionnel, a été créée en 2017 pour faire vivre la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale. Mme Aurore PELOILLE et Mme Michèle ETEVE en sont la présidente et la vice-présidente.

Le but est de faire connaître la guerre 1939-1945 à travers des reconstitutions militaires. C'est aussi un devoir de mémoire envers nos combattants. L'association participe, en tenues d'époque 1939-1945, à différentes cérémonies pour préserver cette mémoire. Des expositions / spectacles et autres manifestations en rapport avec ce thème sont également mis en place. Des matériels datant de cette période sont présentés à ces occasions.

«Wings of Victory 44» accueille volontiers de nouveaux membres pour se joindre à cette passion Commune. Visiteurs, nouveaux membres ou adhérents, à très bientôt !

Amicalement

Renseignements et inscriptions :
06 99 88 81 90
wings.of.victory44@gmail.com



Sculpteur sur bois

Il était une fois en Gâtinais...

Un atelier de sculpture dont les membres décidèrent de réaliser un bas-relief pour leur Commune, en témoignage reconnaissant de toute l'aide qu'elle leur accorde depuis sa création. Les manches retroussées, les gouges affûtées... il ne restait plus qu'à ...

Œuvre collective offerte à la Commune de la Selle-sur-le-Bied en janvier 2020

Elles et ils y ont participé avec tout leur cœur et leur talent.

DESSINER



SCULPTER



OFFRIR



ELLES ET ILS SONT L'ATELIER !



Sculpteurs en Gâtinais

Atelier
33 rue de Bretagne
45210 La Selle-sur-le-Bied
06 19 96 68 84

Comité des fêtes

LE RÔLE DU COMITÉ DES FÊTES ET SES BÉNÉVOLES

Un comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une ou plusieurs Communes. Son but est d'animer la Commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social (source : comitedesfetes.org).

Il est important de maintenir ce lien dans notre village. La difficulté est d'encourager tous les bénévoles de cette association par la présence de chacun dans les animations et activités proposées.

Cette difficulté est valable pour toutes les associations présentes dans notre Commune : trouver des bénévoles, qui œuvrent à la préparation d'une manifestation, à la mise en place, à l'organisation du jour, sans oublier le lendemain pour le rangement.

La moindre activité nécessite une coordination entre les organisateurs, la législation (Sacem, autorisation licence IV,...), et les différents éventuels prestataires (location de matériel, mise en place d'une scène, branchement électrique, ...). La responsabilité des organisateurs est souvent mise en cause, dès lors qu'un problème survient.

Certains diront qu'il n'y a pas ou peu d'animations dans notre bourg, d'autres diront qu'il est difficile d'organiser avec peu ou pas de moyens humains.

C'est pourquoi, chaque manifestation doit être réfléchie, valorisée, analysée en fonction des moyens financiers et humains.

Aidons nos associations à œuvrer pour leur bon fonctionnement, participons tous ensemble

Président : Jean-Paul CEZEUR
Tél : 06 82 19 91 64



SOUVENIRS, SOUVENIRS...

Arrivé à la Selle-sur-le-Bied en 1987, la population était d'environ 600 habitants.

Première réussite pour la foire à la brocante de La Selle-sur-le-Bied



Il y avait trois personnes alors au Comité des Fêtes :

- René BASDEVANT
- Pierre FAUCHES
- Claude QUETU

et deux manifestations :

- la Galette des Anciens
- le Concours de belote

Nous avons formé un nouveau bureau où je fus élu Président.

Nous avons organisé notre première Brocante en 1988.

Puis de nouvelles manifestations :

- Tir du feu d'artifice le 14 juillet
- Ball-trap
- Noël des enfants
- Sonorisation du village

En conservant les anciens membres du bureau, nous vou-

lions faire profiter toutes générations et maintenir une activité au moins par trimestre.

Pour des raisons professionnelles, Jean-Paul DEVILLERS a pris la direction du Comité des Fêtes en 1993 pour une douzaine d'années, puis Marie-Thérèse DUTHOIT de 2005 à 2012 et Laëtitia NEVEU de 2013 à 2017.

Maintenant d'avantage disponible, j'ai repris la présidence en janvier 2018. Toujours dans une bonne ambiance, je tiens à remercier la Mairie pour son aide et la subvention qui nous est accordée tous les ans, surtout les mains des bénévoles sans qui nous ne pourrions subsister. Cette année a été complexe suite à la Covid 19 mais nous souhaitons toujours être actifs auprès des Sellois.

Nous vous attendons à l'Assemblée Générale le samedi 16 janvier 2021.

Le Président Jean-Paul CEZEUR

La Marelle

L'année 2020 devait marquer le début des actions menées par notre association, la Marelle, mais la crise sanitaire liée à la Covid 19 nous a coupé en plein élan. Ce ne sera que partie remise et nous espérons vivement que nos projets pourront prendre vie pour 2021 et que tous, petits et grands, prennent du plaisir pour oublier cette année 2020 qui nous a contraints à nous isoler pour le bien de tous.

Cependant cette année 2020, nous a permis tout de même de commencer nos rencontres avec les enfants et leurs parents et nous avons tous beaucoup apprécié de bricoler, d'échanger, de rigoler, de partager un goûter autour de petites douceurs que nous avons préparées ensemble. Nous avons pu organiser, conjointement avec le comité des fêtes, le carnaval au mois de février.

Nous devons organiser pour Pâques une chasse aux œufs avec un marché de producteurs locaux en association avec la Ferme à Paulette, nous devons passer un bon moment avec La Marelle en Fête au mois de mai, nous devons danser et nous amuser à Halloween pour la seconde édition du bal des P'tits fantômes et nous devons réitérer notre « Vide ta chambre ». Nous croisons les doigts pour que 2021 nous permette de mener à bien tous nos projets et nous espérons reprendre nos activités chaque troisième samedi du mois à 14h30 avec les jeunes. Afin de mener à



bien nos projets, nous avons besoin de personnes volontaires et investies, chaque bénévole sera un atout.



En attendant de vous retrouver physiquement, nous vous proposons des activités et des concours via notre page Facebook de la Marelle afin de continuer à lutter contre l'isolement et de permettre une continuité de sociabilisation entre les familles. N'hésitez pas à venir y faire un tour et à y participer.



Vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail : la-marelle45210@gmail.com, sur notre page Facebook : Association La Marelle ou nous contacter au 06 51 57 40 62.

Nous vous souhaitons une excellente année 2021.

L'équipe de la Marelle, Laëtitia, Aurélie, Marlène et Vanessa.



Histoire du Gâtinais

VERS UNE NOUVELLE ASSOCIATION À LA SELLE-SUR-LE-BIED ?

Une nouvelle association pourrait voir le jour en cette nouvelle année dans notre Commune. Ce projet « Histoire du Gâtinais » a pour objectif de partager le passé de notre région avec toutes les personnes intéressées par les événements qui ont émaillé la vie de nos villages et de nos ancêtres.

Il est important pour les jeunes et les moins jeunes de connaître l'histoire locale afin d'éclairer le présent et le futur. Victor Hugo ne disait-il pas : « Le passé amène l'avenir » ?

L'association effectuera des recherches dans les archives de nos villages et de notre département afin de documenter différents sujets. Elle s'enrichira des apports trouvés dans vos greniers et des lettres de vos anciens. Elle prévoit de présenter le résultat de ses recherches sous forme d'expositions ou de fascicules facilement accessibles à tous.

Toutes les personnes qui ont envie de participer à ces activités de prospection et de découverte sont les bienvenues. Il suffit d'apporter sa curiosité, sa bonne humeur et son envie de prendre part à une entreprise collective et cela quelles que soient les origines et les compétences de chacun. Il n'est bien sûr pas nécessaire d'avoir une agrégation d'histoire pour participer à ce projet...

Plus d'informations en février.
Contact auprès de René AUTELLET
(06 08 53 91 18) ou au 06 11 85 86 85.

Ils font vivre notre Commune...

COMMERCANTS

AGENCE IMMOBILIERE

Nathalie FOUCHER
02 38 26 00 69

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Brigitte et Joël DELORME
02 38 87 30 11

« AUX DÉLICES DE LA CLÉRY » BOULANGERIE PÂTISSERIE

Marie-Laure et Loïc DOUCET
06 33 32 14 37

CREATION COIFFURE

Angélique / 02 38 87 35 52

GARAGE RENAULT

Jacqueline et Daniel PASQUIER
02 38 87 30 69

RESTAURANT

« L'UNI VERRE SELLE »
Michel CARDON et Pierre BEZILLE
07 86 68 41 05

L.M.P.J. TRAITEUR EVÈNEMENTIEL

Pierre BEZILLE
06 81 58 05 70 / lmpjloc@gmail.com

ARTISANS

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Dominique HUREAU
02 38 87 33 73

COUVERTURE CHARPENTE

Didier MONTCEAU / 02 38 92 02 22

MENUISERIE

Max DEVOST / 02 38 87 34 08

SERRURERIE POSE MENUISERIES ISOLATION/ PLACO

S.A.S. LMS 45 - Julien LELOUP
06 87 91 27 72 / contact@lms45.fr

ELECTRICITE GENERALE

Steve BOISTARD
06 21 71 80 00
Steve.boistard@gmail.com

COIFFURE A DOMICILE

Sophie CHATEAU
06 28 94 19 43

Charlène VALMORI
06 18 52 17 06

MULTI-SERVICES

Laurent JATTEAU
06 82 87 71 05

PRESTASCENE

(montage et location de scènes)
Rodolphe CHAILLOUX
06 24 76 41 57

SARL RC MULTISERVICES

Rodolphe CHAILLOUX
06 24 76 41 57

PEINTURE

Frédéric LEFEVRE
02 38 87 33 77

RENOVATION HABITAT

Bruno COLANTUONI
02 38 87 30 39

SARL LES FRONDEAUX

Pierre VOGIN / 02 38 87 31 44

TRAVAUX PUBLICS

Benoît CAZIER / 02 38 87 33 57

CFVS TERRASSEMENT

M. Fabien LIONNET
06 27 56 04 74
cfvs.terrassement@icloud.com

TAXI TONY

02 38 07 04 74
AMBULANCES TONY
06 31 81 05 77

PRODUITS LAITIERS

Maud et Philippe GUENEL
02 38 87 31 13
La Hutte - Vente de lait les lundis,
mercredis, vendredis de 18h15 à 18h30

UN JARDIN PRESQUE PARFAIT

contact@unjardinpresqueparfait.com
06 60 86 97 22

EDUCATION CANINE

Sophie MICHEL
06 59 98 22 17
Facebook : Sophie Education
canine
sophieduc@outlook.fr

PROFESSIONS LIBÉRALES

CLINIQUE VETERINAIRE

MM. DE SMET/WOLGUST/COLLET
02 38 87 33 22

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

LOUIS LEMOINE

02 38 87 34 50

BRISSON

02 38 87 30 66

ARTISTES

SCULPTEUR SUR VERRE

Natacha MONDON et Eric PIERRE
06 73 36 76 77

POTIER

Francis LELOUP
02 38 90 91 74

ORCHESTRE

Patrice BEZILLE
02 38 87 32 19

FAMILLE ACCUEIL PERSONNES AGÉES

MARTINE PERRAULT

02 38 90 97 07

GÎTE RURAL

GINETTE BACHELIER

02 38 87 31 18

LA FERME GÂTINAISE

06 24 93 71 82

MARCHÉ DU SAMEDI MATIN

Place de l'Eglise :

FRUITS ET LÉGUMES

GROENEWEG
Saint-Hilaire-les-Andrésis

FROMAGER

« Tout un Fromage »
06 73 34 35 56

AMBULANT

PIZZA RÉGAL

Le mercredi de 17h30 à 21h00
Place de l'Eglise
07 71 60 39 43

MARAÎCHERS

Le Jardin des quatre saisons

19 les Couturiers
06 08 80 89 37

SANTÉ

TÉLÉCONSULTATION

www.healphi.com
02 38 92 70 98

INFIRMIÈRES

Audrey GUILLOT
06 24 14 77 79

Véronique COULON

06 37 90 57 37

MAGNÉTISEUR / REIKI

Véronique CHARPENET
BOUCHARD
06 89 70 68 29

OSTÉOPATHE

Arnaud DAULIER
07 83 91 32 33

KINESIOLOGUE GESTION DU STRESS

Marie-Christine GAUX
06 12 29 70 47
www.mcgaux.com

COACH SANTÉ / BIEN-ÊTRE / NUTRITION

Anne-Sophie RAOUL
06 89 91 48 49
annesophieraoul@gmail.com



L'Uni Verre Selle est né de la rencontre de deux personnes complémentaires rencontrées lors d'extra sur différents sites de restauration, ayant les mêmes visions de travail, les mêmes envies de partage ainsi que la même envie d'avancer.

L'envie de faire revivre le centre du village, d'une manière conviviale et familiale, en reprenant le restaurant bar tabac de La Selle-sur-le-Bied fût l'opportunité pour Pierre et Michel de collaborer ensemble. Ils seront ravis de vous accueillir à L'Uni Verre Selle où ils vous concocteront de bons petits plats élaborés à partir de produits locaux.

Espérant que l'actuelle épidémie ne soit pas un frein à leur projet et que les idées qu'ils ont pensées pour vous, sauront vous satisfaire. Votre participation pourra les faire évoluer et gardera le village vivant.

Alors n'hésitez pas à pousser la porte de L'Uni Verre Selle, vos papilles ne le regretteront pas.



Ouverture de notre NOUVELLE BOULANGERIE

Pour saluer l'installation de nos nouveaux boulangers dans leurs locaux rénovés et modernes, quoi de mieux qu'un sympathique poème de Raymond Richard ?...

LE BOULANGER

Qu'il est drôle, le boulanger
Avec ses cheveux couleur de farine !
Sur ses bras, ses mains et sur sa poitrine
On dirait qu'il vient de neiger.

Sans se lasser, d'un geste prompt,
Tandis qu'au village chacun sommeille,
Il moule les pains au creux des corbeilles,
Pareils à des chats accroupis en rond.

Puis, dans le four au cœur vermeil,
Il les plonge au bout d'une longue pelle
Et, bientôt, les miches en ribambelles
Sortiront, couleur de soleil

Raymond Richard

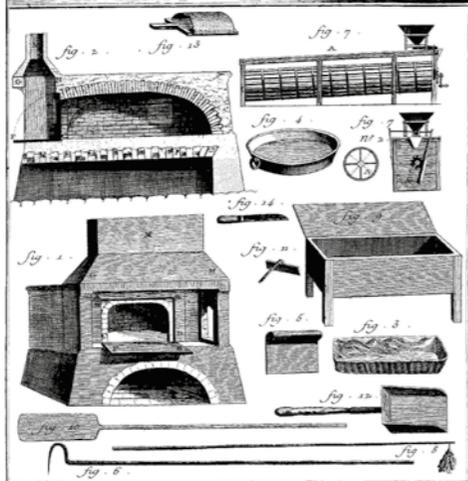
Le Boulanger

Illustrations de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers

Denis Diderot (1713-1784) et D'Alembert (1717-1783), 1777-1779. BnF, département Littérature et Art, Z-373 © Bibliothèque nationale de France

Four vu de face (fig. 1), Four vu de profil (fig. 2), Banneton (fig. 3), Bassin (fig. 4), Coupe - pâte (fig. 5), Râble (fig. 6), Bluteau, de face et de profil (fig. 7), Écouvillon (fig. 8), Pétrin (fig. 9), Pelle de bois à enfourner (fig. 10), Ratissoire (fig. 11), Pelle de tôle pour retirer la braise (fig. 12), Râpe (fig. 13), Couteau à chapeler (fig. 14)

« Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert.



Boulangier.



Mardi 13 octobre, Aux Délices de la Cléry ouvrira ses portes. Ainsi a été baptisée la nouvelle boulangerie de La Selle-sur-le-Bied par son gérant, Loïc Doucet. Ce Montargois, pâtissier, chocolatier, glacier et confiseur, a fait ses armes à la pâtisserie de La Forêt. Après quelques années en restauration au domaine de Vaugouard, à Fontenay, il devient responsable en recherche et développement en pâtisserie glacière, chez Pascal Rio à Ferrières, spécialisé dans les macarons, avant de décider, de se lancer, à 42 ans. Il se forme alors en boulangerie chez Foricher, à Poilly-lez-Gien. Loïc Doucet a d'emblée été séduit par ce vaste espace détente salon de thé et café. « Je prépare un produit phare, qui sera "Le Délice de la Cléry", et j'aurai une gamme de macarons. Je vais faire des produits simples, de qualité, et vais travailler avec la boucherie, la laiterie et la fromagerie locale pour mes productions salées comme sucrées ». Le nouveau boulanger de La Selle souligne enfin la collaboration avec le maire et ses adjoints : « Ils ont donné beaucoup de leur temps ». Cerise sur les gâteaux de Loïc Doucet : on pourra acheter *L'Éclaireur* et *La République* dans sa belle boutique, qui sera ouverte de 6 h 30 à 13 heures et de 15 à 19 heures, sauf dimanche après-midi et lundi.



Antoinette Martin

HOMMAGE À UNE FILLE DU PAYS

Antoinette MARTIN, une figure connue de la Commune historique de Saint-Loup-de-Gonois s'est éteinte le 16 avril 2020 à l'âge de 87 ans. Fille du pays, née Chevillard chez ses parents, meuniers au moulin de la Haie, elle aimait son village qu'elle n'a jamais quitté et où elle habitait, le long de la Cléry.

Mère de trois enfants, très active et attachée à la vie de son village, fidèle à l'historique familial (voir encadré), Antoinette a été conseillère municipale durant 25 années. Son mari Bernard MARTIN, artisan menuisier charpentier à Saint-Loup est décédé en 2009. Il a été Maire Honoraire après avoir été élu conseiller en 1965, Adjoint en 1977, puis Maire de 1996 à 2001. Il avait fabriqué des bancs et un barnum à armature en bois qui ont longtemps servi lors de la fête champêtre du 14 juillet. Doyenne du village et du conseil municipal, Antoinette MARTIN, que ses proches surnommaient « Nénette », participait activement à la vie de son village, n'hésitant pas à relever les manches. Durant ses années de mandat, elle n'a manqué aucune réunion du conseil municipal, où elle distillait ses conseils, avec toujours beaucoup de gentillesse et de diplomatie. Décédée durant la période de confinement, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Compte tenu du contexte sanitaire, Alain MARTINEZ, ancien Maire de Saint-Loup, regrette que les conseillers de la Commune historique et lui-même, n'aient pu saluer la mémoire d'Antoinette Martin et l'accompagner au petit cimetière où elle repose désormais.

Alain MARTINEZ



UNE FAMILLE ENGAGÉE DANS LA VIE COMMUNALE

Les générations de trois meuniers de la famille CHEVILLARD qui exploitaient le moulin de la Haie, ont été Maires de Saint-Loup-de-Gonois : Mary-Etienne, vers 1800 et de 1819 à 1820, son fils Etienne, de 1833 à 1839 et Joseph-Edouard, de 1877 à 1898.

Antoinette MARTIN est l'arrière-petite-fille de Joseph-Edouard.



PLANNING 2021

Janvier

Mardi 12
Assemblée Générale - UNRPA
« Ensembles et Solidaires »

Samedi 16
Assemblée Générale
Comité des Fêtes

Samedi 16
Assemblée Générale
Ferme à Paulette

Samedi 23
Assemblée Générale
La Marelle

Samedi 30
Assemblée Générale - UNC

Mars

Samedi 6
Carnaval
Comité des Fêtes

Dimanche 7
Concours de belote - Comité des Fêtes

Dimanche 28
Repas des Anciens de la Commune
Municipalité

Dimanche 28
Chasse aux œufs-
La Marelle

Avril

Mi-avril
Comptage coqs chanteurs
Syndicat de Chasse

Samedi 10
Soirée magique
Bal Foot

Dimanche 11
Vide ta Chambre
Comité des Fêtes

Dimanche 18
Bourse Militaria
Win44

Mai

Samedi 8 à 10h30
Commémoration Nationale
Municipalité

Dimanche 16
Foire aux végétaux
Association La Ferme à Paulette
Salle polyvalente

Samedi 29
« Marelle en Fête »
Association La Marelle

Date à confirmer
Cyclisme - Tour du Loiret - Contre la Montre à La Selle-sur-le-Bied

Juin

Samedi 5
Fête des Voisins
Comité des Fêtes
Salle Polyvalente

Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 juin
Gala de Danse
Bied Animations Loisirs

Mardi 15 à 20h
Chorale des enfants

Samedi 19
Fête de la Musique
Comité des Fêtes

Samedi 19
Tournoi de foot nocturne
Bal Foot

Dimanche 20
Tournoi de Foot
Bal Foot

Vendredi 25
Assemblée Générale
Bal Foot

Dimanche 27
Méchoui - UNC

Juillet

Mercredi 14 à 16h
Fête Nationale
Municipalité

Mercredi 14
Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
Comité des Fêtes et Municipalité

Août

Dimanche 8
Brocante - Comité des fêtes

Septembre

Vendredi 24
Assemblée Générale - Sculpteurs en Gâtinais

Octobre

Jedi 21
Repas des Bénévoles
La Truite Selloise

Samedi 30
Halloween - Bal des p'tits Fantômes - La Marelle

Dimanche 31
Vide ta Chambre
La Marelle

Novembre

Jedi 11
Commémoration de l'Armistice
Municipalité

Décembre

Vendredi 3
Marché de Noël
Comité de Parents d'élèves

Samedi 4
Noël des enfants de la Commune
Comité des Fêtes

Samedi 11
Marché de Noël
Comité des Fêtes

Tous les jeudis après-midi, le « Club des Anciens » vous donne rendez-vous pour un moment convivial autour de jeux divers et goûter

MAIRIE

18 rue du Limousin
45210 La Selle-sur-le-Bied
Tél. : 02 38 87 30 02
Fax : 02 38 87 32 65
Mairie-la-selle-sur-le-bied@wanadoo.fr
www.lasellesurlebied.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 9h à 12h et le mardi et jeudi de 14h à 18h30.



(Sous réserves de modifications suite au virus COVID-19 et aux restrictions gouvernementales qui suivent)